

Bagneux

- : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : -

- 2 OCTOBRE 2018 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 / 📞 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

| | | |
|---|--|-----------|
| ♦ | Approbation du compte-rendu de la séance précédente..... | 3 |
| FINANCES | | 3 |
| 1 - GARANTIES COMMUNALES | | 3 |
| Demande de garantie communale au profit de la SA HLM EFIDIS pour un prêt de 3 903 910 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation des 212 logements de la Résidence Barbanson à Bagneux. Approbation de la convention de réservation correspondante et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer ainsi que ses éventuels avenants..... | | 3 |
| 2 - REMISES GRACIEUSES..... | | 8 |
| Remises gracieuses pour les années 2014 à 2018..... | | 8 |
| 3 - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D'ÎLE-DE-FRANCE..... | | 8 |
| AMENAGEMENT URBAIN | | 9 |
| 4 - REGULARISATION FONCIERE | | 9 |
| HABITAT | | 10 |
| 5 - METROPOLE DU GRAND PARIS | | 10 |
| SERVICES TECHNIQUES | | 17 |
| 6 - FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN | | 17 |
| Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Commune de Bagneux relative au subventionnement des projets d'Agrocité et Recyclab et approbation de la convention de reversement avec l'Association Atelier d'Architecture Autogérée..... | | 17 |
| 7 - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN MATELAS DE REPARTITION DU PARC DES SPORTS..... | | 21 |
| Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant | | 21 |
| 8 - MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU CENTRE-VILLE DE BAGNEUX - LOT N° 3 : ELECTRICITE CFO CFA..... | | 23 |
| Approbation de l'avenant de transfert et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer..... | | 23 |
| SYNDICATS INTERCOMMUNAUX | | 24 |
| 09 - AVENANT A LA CONVENTION VILLE - SYNCOM SUITE REMPLACEMENT INDICE | | 24 |
| Approbation de l'avenant n° 2 à la convention Ville-Syncom, et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer | | 24 |
| DELEGATION DE SERVICE PUBLIC | | 24 |
| 10 - DSP STATIONNEMENT | | 24 |
| Modification tarifaire et signature d'un premier avenant..... | | 24 |
| CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS | | 25 |

| | |
|---|-----------|
| 11 - ENLEVEMENT DE VEHICULES..... | 25 |
| Acceptation de la convention temporaire pour l'enlèvement de véhicules..... | 25 |
| CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS | 26 |
| 12 - TRANQUILLITE PUBLIQUE..... | 26 |
| Mise à disposition des adultes relais de médiation sociale auprès de l'association Promévil..... | 26 |
| CENTRE MUNICIPAL DE SANTE..... | 29 |
| 13 - CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE 2018 | 29 |
| Acceptation de la convention relative à l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour l'organisation et le fonctionnement du Centre de Planification et d'éducation Familiale et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer..... | 29 |
| 14 - SUBVENTION ANNUELLE ANTENNE CEGIDD 2018..... | 29 |
| Acceptation de la convention à passer avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (APHP) relative à l'octroi d'une subvention annuelle de 67 000 € pour l'antenne CeGIDD et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer..... | 29 |
| 15 - SUBVENTION CENTRE DE VACCINATION 2018 | 29 |
| Acceptation de la convention de prestation 2018 relative à l'octroi d'une contribution financière de 12 000 € de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France au titre du Centre de Vaccination et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer..... | 29 |
| 16 - ACTIONS DE PREVENTION "PLAN LOCAL NUTRITION" ET "POINT SANTE ADOMA" | 30 |
| Acceptation de la convention d'objectifs et de moyens de prévention 2018 et de son avenant relative à l'attribution d'une subvention de 20 000 euros de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de- France pour deux actions de prévention "Plan local nutrition" et "Point santé ADOMA" dans le cadre du Contrat Local de Santé et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer. | 30 |
| 17 - CO-FINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE..... | 30 |
| Acceptation de la convention de partenariat 2018 avec le Groupe Hospitalier Paul Guiraud pour le co-financement du poste de Coordonnateur du C.L.S.M et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer..... | 30 |
| CULTURE | 30 |
| 18 - NUMERISATION ET REUTILISATION D'ARCHIVES COMMUNALES PAR LA DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTS-DE-SEINE | 30 |
| Approbation de la convention entre la Ville de Bagneux et le Département des Hauts-de-Seine pour la numérisation et la mise en ligne de collections conservées par le Service des Archives et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer | 30 |
| 19 - COMMEMORATIONS DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE..... | 31 |
| Approbation de la convention entre la Ville de Bagneux et le Groupement d'Intérêt public "mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-2014" et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer..... | 31 |
| JEUNESSE..... | 32 |

| | |
|--|-----------|
| 20 - ALLOCATION RENTREE ÉTUDIANTE | 32 |
| Approbation des critères d'attribution de l'allocation rentrée étudiante..... | 32 |
| RESTAURATION..... | 33 |
| 21 - ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF | 33 |
| Entente intercommunale Bagneux Malakoff - Approbation des propositions émanant de la Conférence des élus de l'entente intercommunale Bagneux Malakoff sur la restauration..... | 33 |
| TARIFS | 33 |
| 22 - RESTAURATION | 33 |
| Revalorisation du tarif pour la vente de repas confectionnés par la cuisine centrale pour les associations et les organismes extérieurs | 33 |
| ADHESION..... | 33 |
| 23 - RESTAURATION | 33 |
| Adhésion à l'association AGORES dans le cadre du service public de la restauration collective dans son ensemble..... | 33 |
| PERSONNEL | 34 |
| 24 - GARDIENS LOGES | 34 |
| Règlement intérieur des gardiens logés des établissements et équipements publics de la Ville de Bagneux et du Centre communal d'action sociale | 34 |
| AMENAGEMENT URBAIN | 35 |
| 25 - CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION | 35 |
| Instauration d'un forfait correspondant aux charges locatives pour les logements de fonction | 35 |
| PERSONNEL | 37 |
| 26 - CIG/ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE | 37 |
| Autorisation donnée à Mme Le Maire de signer l'adhésion à la nouvelle mission du CIG : la médiation préalable obligatoire..... | 37 |
| 27 - EFFECTIFS | 37 |
| Mise à jour du tableau des effectifs | 37 |
| VOEU | 37 |
| 28 - VOEU | 37 |
| Voeu du Conseil Municipal pour une politique d'attribution de logements équitables dans le Département..... | 37 |



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 2 OCTOBRE 2018 -

(La séance est ouverte à 20 h 41 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir à toutes et tous.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, absente, pouvoir à Jean-Louis Pinard

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSION Jean-Marc, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, absent, pouvoir à Hélène Cillières

BALUTCH Nouraqa, présent
ALEXANIAN Patrick, présent
HOURS Françoise, présente
LEFRESNE Thierry, absent, pouvoir à Nadia Seisen
REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Bruno Tudér
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Alain Le Thomas
DELAUNAY Fanny, absente, pouvoir à Bernadette David
CILLIÈRES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, absente, pouvoir à Élisabeth Fauvel
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Roberto Romero Aguila
ZANI Saïd, présent
KONÉ Justin, absent excusé
CHIRINIAN Joëlle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présent
OTMANI Linda, présente
MORIEULT Gérard, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

M. ZANI. - M. Koné est parti précipitamment à l'étranger pour le décès de sa maman, d'une part et, d'autre part, il ne peut pas envoyer de pouvoir car il n'a pas accès à sa boîte mail de la mairie de Bagneux qui a été piratée.

Mme le MAIRE. - C'est sa boîte personnelle qui est piratée.

M. ZANI. - C'est la boîte personnelle mais mairie de Bagneux.

Mme BOUDJENAH. - Toutes nos condoléances à M. Koné.

Mme le MAIRE. - Avant de commencer le Conseil municipal, je vous présente Caroline Metais, notre nouvelle directrice générale adjointe qui succède à Mme Dreyer Garde, je vous l'avais annoncé fin juin ou début juillet. Nous lui souhaitons la bienvenue à Bagneux.

Je vous présente également, elle est dans le fond de la salle, Marie Heude-Ripert, notre nouvelle directrice du service aménagement, elle succède à Mme Claire Boivin.

Toutes les deux sont arrivées il y a très peu de temps au sein notre collectivité. Nous leur souhaitons la bienvenue. Je pense que vous aurez l'occasion de les revoir et de travailler avec elles.

♦ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Mme le MAIRE. - Nous avons à approuver le compte rendu du Conseil municipal du lundi 25 juin.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

| |
|-----------------|
| FINANCES |
|-----------------|

1 - GARANTIES COMMUNALES

DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA HLM EFIDIS POUR UN PRET DE 3 903 910 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DES 212 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE BARBANSON A BAGNEUX. APPROBATION DE LA CONVENTION DE RESERVATION CORRESPONDANTE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE SES EVENTUELS AVENANTS

Mme le MAIRE. - Vous avez les éléments. Il s'agit d'un prêt de 3 903 910 € pour des travaux de réhabilitation dont le coût total a été évalué à 5 430 000 €. C'est une réhabilitation à hauteur de 25 613 € par logement.

La société HLM EFIDIS nous demande la garantie communale. En contrepartie, la commune aura son droit de réservation sur 42 logements qui sera prorogé de 25 ans, soit jusqu'en 2061.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous sommes surpris du coût assez élevé de cette réhabilitation par rapport aux travaux présentés : 5,43 M€. Cela revient à environ 25/26 000 € par logement. Auriez-vous le détail de ces coûts par type de travaux ? : à combien reviennent les travaux thermiques, les travaux des logements et autres travaux ? A-t-on cette répartition ?

Mme le MAIRE. - Nous avons le programme complet mais je ne l'ai pas en tête. Je ne peux pas vous donner d'éléments plus précis ce soir. Ce qui est assez coûteux dans cette réhabilitation, c'est la rénovation thermique des logements pour faire baisser leur facture énergétique. Ces logements HLM sont assez anciens.

Vous avez raison, ce sont des travaux conséquents sur l'ensemble de ce patrimoine.

Mme Seisen vous transmettra le détail de ce que représentent les 26 000 € par logement et chacun des postes de travaux dans le montant total des travaux. Nous avons tous ces éléments.

Mme SEISEN. - Une précision, 25 000 € par logement par réhabilitation, ce n'est pas coûteux. Pour vous donner un ordre d'idée, dans le cadre de la rénovation urbaine, on en est à plus de 40 000/50 000 € par logement. Nous soutenons toutes les rénovations qui peuvent améliorer le confort des habitants dans le parc existant. Nous vous donnerons le détail qui nous a été transmis par le bailleur. Encore une fois, cette réhabilitation ne fait pas partie des plus coûteuses.

M. PINARD. - Concernant cette réhabilitation, ce n'est pas sur les sommes que je souhaite intervenir car elle n'est pas très dispendieuse mais sur les conditions de la réhabilitation en cours, elles sont franchement déplorables du point de vue écologique et hygiène et sanitaire.

(Arrivée de Mme Hours à 20 h 50.)

Qui plus est, pour habiter chez ce bailleur, cela fait déjà près d'une année que nous posons des questions quant à l'amélioration de notre habitat et que nous n'obtenons toujours pas de réponse. J'ai l'impression qu'EFIDIS mène une nouvelle politique, contraire à l'intérêt des habitants et des locataires.

Permettre de soutenir leur demande est une chose, mais il faut que les bailleurs et EFIDIS soient plus en corrélation avec, non pas le contrôle, mais la coopération municipale sur l'évolution de son patrimoine. Or, c'est loin d'être le cas. Nous émettons une réserve du fait de cela.

Mme le MAIRE. - J'ai été appelée à intervenir auprès de la direction générale de la société sur la réhabilitation en cours à la résidence Barbanson sur un chantier "non propre" en termes de respect environnemental. Des riverains m'ont prévenue de la présence de rejets importants de particules de polystyrène sur ce chantier. Depuis, ils ont corrigé le tir de ce point de vue, ils ont protégé les bennes comme il se devait et commencé à nettoyer les particules qui avaient volé partout. Il y a une amélioration certaine. Il aura fallu, il est vrai, que nous soyons alertés récemment dans la deuxième étape sur la qualité du chantier parce qu'au début, cela se passait plutôt bien.

L'Amicale des locataires est intervenue, nous sommes intervenus en soutien pour que les entreprises sous-traitantes employées sur ce chantier soient contrôlées par le titulaire du marché auquel EFIDIS a confié cette opération. Ils ont apporté des améliorations.

Il faut être extrêmement vigilant sur les chantiers de manière générale. On choisit les entreprises générales dans les appels d'offres et on se retrouve avec des sous-traitants qui n'ont plus grand-chose à voir avec les entreprises générales choisies. Là en l'occurrence, c'est EFIDIS qui est en cause. Cela implique un suivi de chantiers, pour les sociétés HLM ou les collectivités, qui doit être extrêmement sérieux afin que ces chantiers soient correctement tenus.

Nous avons bien en tête cette question que nous avons immédiatement abordée. Nous avons été alertés lors de la première rencontre de quartier devant le collègue Henri Barbusse. C'est la riveraine concernée présente qui nous a donné le premier signalement.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire, chers collègues, Mesdames Messieurs, pour remettre les choses dans leur contexte, notre délibération de ce soir concerne la garantie communale et non pas les travaux de réhabilitation. Ceci dit, nous sommes pour la réhabilitation des 212 logements de la résidence Barbanson, mais notre abstention vise la garantie communale qui, au demeurant, est devenue le quotidien de nos conseils municipaux.

En effet, la commune totalise de manière non exhaustive 18 garanties communales sur les 3 dernières années au profit de 5 entités qui sont I3F, IDF Habitat, la SEMABA, EFIDIS et la SADEV 94 pour un montant total de garantie qui atteint les 232 537 624,03 €, soit 234 % du budget de la commune qui lui s'élève en 2017 à 99 286 770 €.

D'ailleurs, Mme le premier adjoint le reconnaît lors de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2018 par ce rappel en page 21, je la cite : "*qu'IDF Habitat n'est pas le seul bailleur auprès duquel la commune apporte sa garantie à 100 %, chaque fois qu'un bailleur le demande, la ville le fait au niveau demandé. Si je ne m'abuse, au dernier Conseil municipal, nous avons voté pour I3F, c'était*

100 % à la demande d'I3F pour une réhabilitation" fin de citation.

Permettez-moi de vous dire qu'une garantie pour autrui se fait à la hauteur de sa capacité financière à répondre et n'est jamais sans risques. À ce propos, j'ose deux courtes questions au cas où l'une de ces sociétés serait défaillante à honorer sa dette : Notre commune aurait-elle la capacité financière à y faire face ? Si c'est oui, qui paiera ?

Un point concernant la VMC figurant dans le programme des travaux dans ces 212 logements. Quand on parle de création, cela suppose que la ventilation mécanique contrôlée n'existait pas dans ces appartements construits en 1966 et, pour cause, l'arrêté du 24 octobre 1969 relatif à l'aération des logements neufs a fixé le principe de la ventilation générale et permanente d'une obligation légale pour tous les logements construits à partir de 1969, donc cet ensemble immobilier échappe à cette disposition.

Résultat, ces locataires ont vécu 52 ans dans l'humidité et la condensation génératrice de pathologies engendrées par la moisissure, le salpêtre, le champignon et j'en passe sans compter que, souvent, leurs plaintes les renvoient toujours à la même rengaine : "*ouvrez vos fenêtres*", "*vous n'entretenez pas assez votre logement*", etc.

Quant à l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments, des toitures et terrasses inaccessibles, ceci n'est pas un luxe pour les occupants car le locataire d'un logement mal isolé voit sa facture de chauffage s'envoler tandis que ces énormes gaspillages énergétiques entraînent l'émission de millions de tonnes de CO² qui contribuent à l'effet de serre.

Ces observations nous amènent à commenter vos écrits protecteurs par lesquels vous précisez que ces travaux n'engendrent pas d'augmentations de loyer.

Ceci n'est pas le fait du prince mais un droit inéluctable édicté par le décret 87-713 du 26 août 1987. L'ensemble de ces travaux sont des charges locatives non récupérables pour le bailleur et sont à la charge exclusive du propriétaire qui reste seul redevable des dépenses liées aux gros travaux. Tout propriétaire qui y dérogerait par exemple en compensant ses dépenses par une augmentation de loyer se placerait en situation illégale et serait passible de poursuite.

Passons, j'ai vu les gens rigoler, ils vont encore plus le faire, au coût total des travaux évalués : 5 430 014 €. Le coût par logement est de 26 613 €. Combien de logements ? 212. Si l'on fait la multiplication, on tombe sur un total de 5 429 956 €. Une erreur de 58 € qui demande soit une correction, soit une explication.

Je vous remercie.

Mme SEISEN. - Très succinctement car nous n'allons pas passer le Conseil municipal sur le sujet. Par principe, la ville soutient les réhabilitations menées par les bailleurs. Cela ne l'empêche pas d'être exigeante entre ce qui est annoncé et la réalité, sur la réalité de la mise en œuvre de ces opérations de réhabilitation. Mme le Maire signalait la saisine directe sur les normes environnementales des chantiers, mais nous avons été aussi alertés en amont sur le fait que le chef de chantier avait procédé à 3 changements, qu'il y avait des échafaudages mais pas de travaux. On se demandait si les entreprises avaient fait faillite ou non, si cela allait ou non avancer.

Dès que j'ai été saisie, juste avant l'été, nous avons rencontré, moi-même et l'amicale qui m'avait saisie en délégation, l'antenne d'EFIDIS qui venait d'emménager à Montrouge, nous y sommes allés deux fois car ils n'avaient pas encore complètement aménagé. Nous avons été reçus par la responsable couvrant ce territoire pour demander des comptes sur ce qui se passait et que les

réunions de chantier incluent les responsables d'amicales afin d'avoir quotidiennement toutes les informations.

La ville n'est pas chaque fois au pied des travaux. Elle n'a pas les capacités de vérifier ce que font au jour le jour les bailleurs. C'est le rôle du bailleur de mener à bien les chantiers, des amicales des locataires et des locataires de contrôler ce qui se passe, ce sont les mieux placés pour le faire, ils vivent dans ces logements. En tout état de cause, nous serons toujours en alerte et dès que nous sommes sollicités, nous intervenons aux côtés et en soutien des personnes qui nous saisissent.

À propos de l'augmentation de loyer, je pense que Mme Cillières s'y connaît un peu plus, il n'est pas illégal pour un bailleur d'augmenter le loyer quand il mène des travaux de réhabilitation, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que les gros travaux dont vous parliez. Ce n'est pas tout à fait la même enveloppe et le même processus. En général, le loyer augmente mais pas la quittance. Le bailleur a le droit d'ajouter la troisième ligne de loyer suite à réhabilitation pour l'augmenter et il n'est pas obligatoire que cette augmentation compense la baisse d'économie de charges escomptée.

En tout état de cause, lorsque la ville soutient la réhabilitation, cela fait partie des conditions très fermes sur lesquelles, en amont, elle est consultée et sur lesquelles elle est en exigence pour que l'impact pour les ménages soit neutre, que la réhabilitation ne soit pas aux frais du locataire qui, en général, vit depuis un certain nombre d'années dans des conditions qui auraient mérité d'être améliorées plus tôt.

Je vais aller jusqu'au bout de votre raisonnement. Vous dites qu'il faudrait ne pas garantir les emprunts. Cela voudrait dire que, dans des opérations entières, la ville n'aurait aucun logement de réservé et donc n'aurait aucune possibilité de désigner les candidats qu'elle juge utiles notamment en privilégiant les ménages bagnéolais (plus de 3 500 demandent la ville) pour répondre aux besoins locaux.

Un lien direct avec le vœu qui sera présenté en fin de Conseil municipal : nous sommes ultra-minoritaires dans la désignation des candidats. Les autres contingents, à savoir l'État (30 % des logements sociaux réservés), Action Logement (quasiment la moitié des logements sociaux réservés), le Conseil départemental, la Région, les contingents bailleurs, etc. sont largement mobilisés pour répondre aux objectifs de relogement des publics prioritaires.

Ayant perdu la gestion du contingent préfectoral en 2017, cela s'est traduit de manière très éclatante dans les chiffres : Bagnaux a en effet explosé les objectifs de relogement des publics prioritaires pas sur le contingent ville mais sur tous les autres puisque 100 % du contingent préfectoral sont affectés à l'attribution pour les ménages DALO ou reconnus PDALPD ainsi que 25 % de l'ensemble des autres contingents dont Action Logement qui est partie prenante.

Les logements qui se sont libérés ont été largement attribués à ces publics et pas seulement à des Bagnéolais. Vous n'êtes pas sans savoir que l'État est sur une politique du chiffre, il ne regarde pas si les ménages sont Bagnéolais ou pas. Il rentre dans ses chiffres en termes de publics propriétaires. Il contribue à paupériser de manière accélérer le parc social de Bagnaux.

Or, il me semblait que l'on avait voté à l'unanimité dans ce Conseil municipal la convention d'équilibre territoriale qui posait au moins les principes de rééquilibrage notamment pour les résidences identifiées comme étant majoritairement occupées par des ménages très fragiles. Il avait été dit qu'il ne fallait pas ajouter de la pauvreté à la pauvreté. C'est pour cela qu'il faut différencier les attributions.

Force est de constater qu'avec notre contingent et nos 17 % de logements, nous ne pouvons pas mener cette politique de rééquilibrage. Nous avons besoin de tous les réservataires sauf que les autres, soit 83 % des attributions, ne partagent pas cet objectif de rééquilibrage. Si nous n'offrions pas cette garantie communale, dans certaines cités, nous serions à 0 % de volonté de rééquilibrage. Je ne sais pas si c'est ce que vous souhaitez, mais il me semble que c'est contraire à des objectifs sur lesquels le Conseil municipal s'était prononcé de manière unanime.

Mme CILLIERES. - Je ne reviens pas sur les propos de Mme Seisen si ce n'est sur le sujet des charges récupérables. Je pense que votre citation comprenait la réponse à votre question car vous avez évoqué le fait que les gros travaux et les travaux de réhabilitation sortent du cadre du texte de loi que vous citez.

M. ZANI. - Cela relève du Conseil d'État.

Mme CILLIERES. - Oui, mais dans votre citation, il y a la réponse à la question que les charges de gros travaux et de réhabilitation sont récupérables...

M. ZANI. - Elles sont non récupérables.

Mme CILLIERES. – Relisez, vous verrez.

La plupart du temps, cela aboutit pour les locataires à une baisse de charges avec une quittance égale. L'idée pour les réhabilitations n'est pas que cela coûte plus cher mais bien que les gens vivent mieux.

Plus globalement, si vous me le permettez Madame le Maire, avec tout mon respect Monsieur Zani, je pense que le début de votre intervention ne concerne pas directement l'implication de la ville. Je m'interroge un peu sur le contenu, sur l'absence de VMC pour une construction de résidences. Vous dites vous-même qu'elle est postérieure à la loi qui l'impose. Il faudrait plutôt se féliciter du soutien de la ville pour les grandes réhabilitations qui sont nombreuses à Bagneux, pour ce bailleur mais d'autres aussi, je peux en témoigner, pour avoir par exemple une VMC qui fonctionne correctement dans l'ensemble des résidences.

Je ferai juste remarquer que le début de l'intervention n'était pas, à mon avis, totalement consacré à cette délibération.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

Une remarque, vous avez compris que nous garantissons les emprunts auprès d'organismes dont nous estimons le sérieux et la viabilité. Là, on parle d'organismes de HLM qui ne sont même pas purement locaux. On parle d'organismes qui ont de gros patrimoines dans toute la région parisienne, voire hors région parisienne pour ce que nous vous proposons de garantir de manière générale. Je le dis par rapport au niveau de risque.

La ville prend-elle des risques ? EFIDIS, c'est la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle en prend mais nous sommes tout de même sur des garanties extrêmement sérieuses de la part de ces bailleurs. Ce n'est pas notre inquiétude. Nous garantissons les emprunts pour avoir un contingent de logements mais aussi pour permettre aux bailleurs que ces réhabilitations s'engagent. Je suis plutôt fière que nous ayons près de 2 000 réhabilitations engagées depuis le début du mandat dans ce patrimoine, souvent ancien sur la commune. Il ne suffit pas de construire des logements neufs en accession à la propriété, ne laissons pas le patrimoine social continuer de se dégrader au point de ne plus le rendre attractif.

Je vous rassure sur la résidence Barbanson, elle n'est pas moisie, pleine de salpêtre, etc. Vous ne devez pas bien la connaître car cette résidence est la plus prisée des demandeurs balnéolais de logement. Elle fait partie des résidences dans lesquelles les demandeurs de logement social aiment aller. Je précise juste qu'elle n'est pas dans une situation de dégradation. En l'occurrence, là, ce programme d'entretien du patrimoine est plutôt salubre pour cette résidence.

Nous passons au vote.

M. PINARD. - La réserve ayant été prise en compte, nous voterons pour.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

2 - REMISES GRACIEUSES

REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2014 A 2018

Mme le MAIRE. - Ces remises gracieuses sont demandées par la Trésorerie. La commission de surendettement des particuliers a prononcé, en faveur de ces débiteurs, l'effacement de leur dette dans le cadre de la procédure de rétablissement personnelle, sans liquidation judiciaire. Nous arrivons à un total de 2 512,15 €. Cela concerne 5 bénéficiaires.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3 - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D'ÎLE-DE-FRANCE.

Mme BOUDJENAH. - Nous adoptons chaque année cette délibération puisque nous avons l'obligation d'adopter un rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France que nous avons perçu.

Pour 2017, la ville a bénéficié de 3 540 686 €. Ce montant a baissé de 1,5 % par rapport à l'année précédente.

Vous avez le tableau qui précise les actions qui ont pu être soutenues par cette dotation : la réalisation des équipements sportifs à Port Talbot, la participation à la construction et à la rénovation des groupes scolaires, la construction de la nouvelle crèche Graine de lune qui vient d'ouvrir, l'accessibilité des espaces publics, l'extension de la cuisine centrale, la sécurisation et l'embellissement des espaces publics de la ville.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|---------------------------|
| AMENAGEMENT URBAIN |
|---------------------------|

4 - REGULARISATION FONCIERE

Mme le MAIRE. - C'est un échange foncier sans soulte entre la commune et Immobilière I3F concernant des parcelles situées rue Étienne Dolet.

Mme BOUDJENAH. - Nous avons déjà examiné cette question en Conseil municipal en 2015. La commune a réalisé, sur du foncier appartenant à Immobilière 3F, en face de l'ancienne mairie, un parking public et a réalisé des aménagements près de la Maison de la musique et de la danse. Il s'agit de faire un échange foncier sans soulte de chaque côté de 785 mètres carrés. France Domaine a été saisi. Il a estimé chacune des deux parcelles à 85 000 €. Il s'agit ce soir de désaffecter et de déclasser les emprises communales, de rapporter la délibération que nous avons prise en mai 2015 pour approuver cet échange foncier sans soulte.

C'est une régularisation pour permettre que chacun soit chez soi et que le foncier soit bien établi entre Immobilière I3F et la commune.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Une précision qui n'est pas dans le rapport, les frais de géomètre et d'actes notariés vont être partagés entre la commune et la société Immobilière. À combien s'élèvent ces frais ? Il serait intéressant de les inscrire pour savoir combien nous allons payer. Merci.

Mme le MAIRE. - Nous ne le savons pas encore. En général, ils ne sont pas très élevés. Cela représente quelques centaines d'Euros me souffle le Directeur général.

M. ZANI. - Dans cette affaire, nous avons trois dossiers qui mettent en cause, pardonnez-moi de le dire, le dysfonctionnement de vos services en matière d'attribution du permis de construire.

La première, la commune a obtenu un permis de construire par ses propres services pour la réalisation d'un parking public situé rue de la mairie sur du foncier appartenant à Immobilier 3F.

La deuxième, un deuxième permis de construire ou de travaux obtenu au bénéfice de la commune pour des travaux d'aménagement rue Etienne Dolet sur un foncier du même bailleur.

Troisièmement, comble du gag, ce même bailleur a obtenu l'autorisation de procéder à des travaux sur un foncier communal situé également rue Etienne Dolet. Même à Donaldville, les choses se seraient passées différemment.

Une piqûre de rappel s'impose. Ces dysfonctionnements sont loin d'être un cas isolé eu égard aux 5 maisons de la rue de Verdun inscrites dans un programme de démolition alors qu'il s'agissait de maisons protégées où vous aviez exproprié les propriétaires pour, finalement, vous transformer en agent immobilier pour revendre ces maisons ou mieux encore l'entretien par la commune, durant 19 ans, d'un terrain de 1 300 mètres carrés de surface appartenant à la résidence Robespierre située rue de Verdun. Arrivée du métro oblige, c'est la société du Grand Paris qui, en interrogeant le Cadastre, sur la situation de ce terrain que la bourde a été découverte et, par ricochet, cause un désordre certain pour la construction de l'école Robespierre.

D'ailleurs, à ce jour, il me semble que les discussions avec les copropriétaires pour trouver une solution sont restées vaines à défaut d'accord financier.

Mme BOUDJENAH. - Juste un mot car si nous passons autant de temps sur des délibérations aussi techniques, nous allons y passer la nuit. Vous êtes passé de la rue de la mairie à la rue de

Verdun au parc Robespierre. Libre à vous de dire ce que vous voulez Monsieur Zani. C'est vous qui parlez de dysfonctionnements, je vous en laisse la responsabilité. Des échanges fonciers de cette nature sur 785 mètres carrés sont le lot de tous les Conseils municipaux selon moi. Pour fréquenter le centre-ville et connaître notre ville depuis longtemps, tout le monde voit bien que "l'imbrication" de la résidence des Acacias gérée par I3F, avec l'espace public, l'ouverture de la maison de la musique et de la danse ainsi que les aménagements que nous avons faits devant s'est faite en bonne intelligence et que c'est de la bonne gestion collective avec des acteurs de la ville que sont des bailleurs sociaux aussi importants qu'Immobilière 3F.

Je vous laisse la responsabilité de parler de dysfonctionnements. Personne n'a jamais dit ici que les élus et les services municipaux font tout parfaitement. Vous avez parlé de la rue de Verdun ou du parc Robespierre, c'est le lot de tout projet urbain, de tout projet d'aménagement que de régler un certain nombre de choses.

Pour ne pas rallonger, je m'arrête là.

Mme le MAIRE. - Pour rassurer les collègues, à chaque séance du conseil départemental, des échanges fonciers ont lieu entre les villes et le conseil départemental des Hauts-de-Seine parce qu'il y a aussi des situations foncières à régulariser entre les communes et le département pour ne citer que le département. C'est l'objet de délibérations à chaque CP ou séance.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

| |
|----------------|
| HABITAT |
|----------------|

5 - METROPOLE DU GRAND PARIS

Mme le MAIRE. - Cette délibération vise à émettre un avis sur le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) élaboré par la Métropole du Grand Paris dont c'est la compétence.

L'année 2017 a été l'occasion pour les élus et services de la Métropole de travailler à l'élaboration de ce document qui est à la fois un document stratégique et une série d'actions opérationnelles.

Ce document se substituera en conformité avec la loi avec les plans locaux de l'habitat ou les plans intercommunaux pour ceux ayant déjà été adoptés.

Le projet de PMHH a été adopté par les élus siégeant au Conseil métropolitain le 28 juin dernier.

Il revient maintenant aux communes et aux établissements publics territoriaux de donner un avis.

Le 7 décembre, ce projet sera une nouvelle fois soumis au vote des Conseillers métropolitains lors de la séance du conseil de la Métropole du Grand Paris pour être ensuite transmis au préfet de région. Il devrait être en vigueur en 2019.

Je tiens à souligner que ce document qui vise à répondre aux enjeux de logement, d'habitat et d'hébergement à l'échelle de la métropole est positif car il tente de répondre aux inégalités territoriales et sociales qui se creusent dans nos territoires.

S'appuyant sur le recollement des programmes locaux de l'habitat, les obligations SRU et l'ensemble des données transmises par les villes, il est guidé par 5 orientations. Je ne vais pas les présenter dans le détail pour ne pas être trop longue, nous pourrons revenir dessus, si vous le souhaitez, dans la discussion, je les citerai seulement :

- le maintien du rythme de production de logements neufs sur la durée du PMHH,
- la prise en compte de la diversité des besoins des ménages et le besoin de fluidifier les parcours résidentiels,
- l'optimisation du parc de logements existant et son occupation (analyse de la vacance et de la sous et de la suroccupation, augmenter l'intermédiation locative),
- permettre le parcours résidentiel des publics en difficulté en renforçant le lien entre l'hébergement et le logement,
- l'impulsion d'une dynamique de rénovation du parc de logements existant.

Concernant la production de logements, le PMHH propose un objectif de production de 38 000 logements neufs par an dont 22 700 logements sociaux. Il aurait pu être plus ambitieux pour répondre à la crise du logement que nous connaissons. Il se contente d'être dans les clous de la loi SRU mais - je vais y revenir - cela fait déjà beaucoup grincer les villes hors-la-loi ou peu désireuses de construire du logement social sur leur territoire.

Les chiffres pour Bagneux sont conformes à nos objectifs : 3 670 logements dont 90 sociaux à construire par an.

Une des autres principales avancées du PMHH est en matière de places d'hébergement. Il est ainsi proposé que chaque commune crée un nombre de places suffisantes pour atteindre la moyenne régionale et Bagneux ayant déjà largement son quota de places. Nous ne sommes pas concernés, ce que nous souhaitions.

D'autres thématiques qui visent à répondre aux défis métropolitains sont abordées :

- l'étude sur les conditions de création d'un prêt à taux 0 métropolitain,
- l'établissement d'un socle commun sur la qualité de la production neuve,
- le PMHH prend acte des hauts niveaux de prix de loyers pesant sur les parcours résidentiels des ménages.
- le PMHH fait référence à de nombreux publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap),

Il est fait état des 350 000 logements inoccupés sur le territoire de la métropole du Grand Paris, ainsi que des différences considérables en matière de places d'hébergement entre les territoires puisque l'on est à 30 pour 1 000 habitants à Plaine Commune et moins de 10 pour 1 000 dans d'autres territoires.

Ainsi, tout en reconnaissant que ce projet est une avancée, je vous propose que la commune émette un avis favorable en émettant malgré tout des réserves, que nous vous présentons dans le rapport, qui concernent les publics oubliés dans le document, notamment la question de l'accueil des migrants qui fait beaucoup débat et qui n'est pas du tout mentionnée dans ce PMHH alors que c'est un souci spécifique à la région parisienne, l'absence d'outils de maîtrise du foncier, des manques de précisions sur la typologie de logement social à construire, etc.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur le fait que ce document intervient alors même que la loi Elan a été adoptée, ce qui constituera un frein à sa bonne mise en œuvre.

Ainsi, nous vous proposons d'indiquer que nous souhaitons que la métropole du Grand Paris soutienne activement les bailleurs pour les réhabilitations et les constructions et les accompagne afin d'éviter la vente de leur patrimoine.

Nous vous proposons aussi de demander des compléments sur l'aide financière aux maires bâtisseurs, annoncée de manière light dans le document. Nous souhaitons une clarification. Cette aide ne doit en aucun cas se substituer aux aides à la pierre et aux subventions à la construction.

Les communes de la Métropole qui s'inscrivent de façon ambitieuse dans l'objectif de production de logements sociaux doivent pouvoir continuer de construire dans les quartiers hors nouveaux programmes de rénovation urbaine et bénéficier des subventions indispensables à ces programmes.

Enfin, l'avis que nous devons émettre doit aussi porter sur les zones d'exonération du supplément de loyer de solidarité qui concerne notre ville et la typologie des financements de logements locatifs sociaux pour les communes disposant d'un parc social supérieur à 25 %.

Enfin pour conclure, je tenais à vous informer que le conseil de territoire Vallée Sud Grand Paris qui s'est réuni la semaine dernière a, lui, émis un avis défavorable à ce projet avec notamment comme argument principal l'impossibilité de répondre aux objectifs de construction de logements sociaux proposés dans les communes qui ne respectent pas aujourd'hui la loi SRU.

Sachez donc que je n'ai pas suivi le vote des élus majoritaires du territoire avec, pour notre part, un argument central assez simple : quand on veut, on peut et les solutions à la crise du logement se trouveront si la volonté politique est présente.

Je vous propose donc, chers collègues, que la commune de Bagneux émette un avis favorable sur ce projet de PMHH avec les réserves que je vous ai indiquées.

Je vous passe la parole.

M. MARTIN. - Dans la délibération, il n'y a pas le projet du PMHH. Il est compliqué de donner un avis complet sans le document original.

Mme le MAIRE. - Monsieur Martin, le document en question est libre d'accès.

M. MARTIN. - Je ne le savais pas, mais vous auriez pu le mettre.

Mme SEISEN. - Il est très lourd.

Mme le MAIRE. - C'est un document de 300 pages, mais nous aurions peut-être dû mettre le lien dans la délibération.

M. MARTIN. - Tout à fait, car il n'y a aucune référence à ce document. Vous étiez peut-être au courant, pas nous.

Globalement, nous sommes en phase avec les propositions formulées par la Métropole.

Le souhait de produire 38 000 logements neufs par an dont 22 700 logements sociaux est une bonne occasion pour rééquilibrer les logements sociaux dans les villes de l'EPT et dans toutes les villes.

La prise en compte des nouveaux besoins des ménages, l'optimisation du parc de logements

sociaux, le renforcement du lien entre l'hébergement et le logement pour les personnes en difficulté, l'aide à la rénovation du parc de logements sociaux nous semble aussi de très bonnes choses pour réduire la crise du logement en Île-de-France.

Par contre, nous sommes toujours étonnés que vous continuiez à vouloir construire de nouveaux logements sociaux dans les années à venir alors que nous sommes déjà à 65 % de logements sociaux à Bagneux. Vous qui prônez une mixité sociale sur Bagneux, vos choix sont incompréhensibles et d'ailleurs contradictoires par rapport au vœu que vous nous proposez ce soir.

Concernant votre remarque sur la nécessité que la MGP prenne des mesures plus drastiques pour les communes ne respectant pas leurs obligations en termes de nombre de logements sociaux, nous sommes complètement d'accord.

Notre groupe émet un avis favorable sur le projet de PMHH. Nous sommes en phase avec vos remarques.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ZANI. - Je vais un peu aller dans votre sens, Madame le Maire, mais peut-être avec un vote différent, je vais vous l'expliquer.

En substance, le PMHH a vocation à se substituer aux programmes locaux de l'habitat existant sur une durée de 6 ans.

Je ne reviens pas sur le débat qui a eu lieu lors du conseil du territoire le 25 septembre lors duquel Mme Seisen a fait une intervention remarquable qui n'a pas convaincu les collègues du territoire au point d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Il ne vous a pas échappé que j'ai voté pour cet avis défavorable. Seuls Bagneux et Malakoff sur 11 villes de notre territoire ont opté par un avis favorable.

Ma question, je pense que je vais avoir une réponse car aux autres, je n'ai pas eu de réponse : pensez-vous, Madame le Maire, qu'émettre aujourd'hui un avis favorable à ce projet remettrait en cause le vote contraire émis lors de la séance du conseil du territoire ?

Mme SEISEN. - Je vais faire assez court parce que tout est dit dans la délibération sur la position de notre groupe. Nous partageons les grandes orientations rappelées dans le rapport de présentation ainsi que l'ensemble du programme d'actions puisque le PMHH se décline, comme le PLH, en diagnostic orientation puis programme d'actions. Ces fiches d'action renvoient à de nombreux groupes de travail dans lesquels les modalités concrètes d'application et de déclinaison de ces actions devront être travaillées avant pour que la diversité soit prise en compte et que l'on arrive à des outils aussi opérationnels qu'ils sont annoncés.

Ce document est nécessaire. Sans celui-ci, Bagneux ne serait par exemple pas exonéré du SLS pour lequel nous avons bataillé vu la spécificité de notre commune ou nous serions dans un vide et donc une application du surloyer. Nous avons donc besoin du document cadre.

Sur certains points, comme Mme le Maire le soulignait, nous aurions pu aller plus loin. Là, nous sommes sur des objectifs a minima de constructions neuves, de constructions de logements locatifs sociaux. Pareillement, concernant l'action sur la maîtrise des loyers du parc privé, nous sommes juste sur une observation. Nous ne nous interrogeons pas sur la manière de nous attaquer à la spéculation immobilière y compris dans le locatif faisant qu'il y a sur le marché des biens de mauvaise qualité à des prix complètement faramineux. Nous le vivons sur Bagneux. Des deux-

pièces loués à 900 € alors qu'il y a de l'humidité et que de l'eau coule sur les parois voire dans les prises électriques, c'est une réalité. Nous ne sommes pas massivement touchés par ce phénomène car nous avons la chance d'avoir un certain nombre de logements sociaux de meilleure qualité que le parc privé que nous pouvons trouver dans certaines villes d'Île-de-France. Néanmoins, c'est une réalité, vu que l'on n'accède pas facilement au logement social du fait de la pénurie, pour ceux confrontés au marché privé complètement déconnecté de la réalité des salaires et des capacités de paiement d'un loyer en petite couronne notamment.

Cela aurait pu aller plus loin sur plein d'autres sujets. S'agissant de la maîtrise foncière notamment, il est fait mention de soutien à un dispositif comme le bail réel solitaire que Bagneux expérimente déjà avec l'opération 100 % en bail réel solidaire sur la Plaine de jeux. C'est à peu près la seule chose concrète qu'ils abordent sur ce sujet. Nous pensons que c'est insuffisant : il faut des documents, on partage des orientations, il faut travailler sur le programme d'actions qu'il faut également faire vivre. C'est sur cela que j'ai beaucoup d'interrogations car, pour le faire vivre, il faut des territoires qui le fassent vivre. Or, vu la position de notre territoire de l'autre soir, nous savons que l'objectif sera de détourner ces objectifs plutôt que de permettre de les décliner. Malheureusement, vu le délitement constaté des services de l'État avec la suppression massive de postes et leur incapacité parfois à suivre l'application des documents réglementaires et leur mise en application, j'ai peur que l'État, que j'aimerais plus présent, n'ait pas les moyens de contraindre de manière forte les territoires ou les communes qui s'opposeraient, comme elles le font déjà de manière très virulente, à la loi SRU, puisque c'était l'objet du débat.

Aujourd'hui, dans le PMHH, pour certaines communes assujetties à la loi SRU qui ont moins de 25 % voire même qui sont carencées, a minima le document doit mettre les chiffres d'objectifs présents dans les objectifs triennaux fixés par la loi, par l'État. Or, cela même, ils le contestent, c'est une contestation de la loi SRU. Tout élément de solidarité, de rééquilibrage est déjà contesté sur le fond. Pour l'hébergement, c'est également contesté : nous n'avons pas de besoin au niveau local, nous n'avons pas à faire de l'hébergement. Je fais vite, mais c'est ce qui est avancé, ce qui est absolument scandaleux. On sait très bien que le besoin s'exprime là où il y a une offre. J'ai envie de dire : les villes sont tranquilles quand elles n'ont pas de logements sociaux. Elles n'ont pas de places d'hébergement, il n'y a pas beaucoup d'expressions de besoins. Il est rare de toquer à la porte de la ville de Neuilly-sur-Seine pour trouver une place d'hébergement, même chose pour le logement social. C'est un peu le serpent qui se mord la queue. On ne peut pas se baser que sur ces besoins mais sur leur analyse et l'analyse prospective de ce que l'on veut comme territoire, de ce que signifie solidarité à l'échelle métropolitaine. En tout cas, c'est ce genre de valeurs que nous défendons. Le document dans ces orientations le pose comme tel. Il est aussi partagé par des maires et des territoires qui ont parfois des visions politiques un peu différentes. Sur ce point, cela a fait consensus.

Je pense qu'il faut s'appuyer sur tout ce qui peut nous permettre de dépasser la petitesse et l'étroitesse de certains territoires qui veulent rester des portes fermées à 80 % de la population métropolitaine. Il faut réussir à ouvrir ces portes.

Enfin, pour répondre sur la construction du logement social à Bagneux, nous sommes complètement en cohérence. Bagneux construit énormément. Nous connaissons notre deuxième boom urbain. Nous construisons la ville pour les 50 ans à venir. Nous ne pouvons pas dire : "dans les 5 ans qui viennent, nous bloquons toute construction de logements sociaux parce que nous en avons déjà trop". Cela voudrait dire que, sur le site des Mathurins de 16 hectares sur lesquels il n'y a pas de logement, on ferait 0 % de logements sociaux parce que l'on en a déjà plein et que l'on est

à 100 % dans le quartier nord, le quartier sud ou tel et tel endroit, non. La mixité sociale, ce n'est pas qu'un chiffre où l'on rapporte un numérateur et un dénominateur. C'est comment la construire quartier par quartier. Le lien à l'école est le lien fédérateur. L'école est le lieu des échanges entre des familles de cultures et de milieux sociaux différents. C'est à cette échelle que cela se travaille. Ce n'est pas parce que nous avons plus de 60 % de logements sociaux qu'il faut tout arrêter pendant 50 ans et nous retrouver avec une ville à deux vitesses où la fracture sociale, les écarts, l'affrontement même peuvent être extrêmement violents. Tout en continuant à faire dans une moindre proportion, 20 à 25 %, des logements sociaux dans les projets, nous allons atteindre un rééquilibrage de 50 % de logements sociaux dans quelques années, ce qui est notre objectif, parce que notre dynamique de construction qui est relativement forte nous permet de continuer de créer du logement social neuf intégré dans des programmes mixtes où l'on travaille à taille humaine, à la taille du quartier, à la taille de l'école, à la taille de l'espace vécu des habitants. Ce n'est pas contradictoire, contrairement à ce que vous posez, avec une vision de rééquilibrage à l'échelle métropolitaine.

Mme MOUTAOUKIL. - Je partage assez la note et notamment les réserves ainsi que les propos de Nadia Seisen. Il est vrai que notre volonté est de rééquilibrer ce chiffre, qui est régulièrement repris, de 65 % de logements sociaux.

Il faut, il est vrai, dans les nouveaux programmes, ne pas se contenter de faire uniquement du logement en accession ou du logement intermédiaire, ce dont d'ailleurs nous manquons beaucoup. On en construit maintenant. Il faut aussi faire une petite proportion de logements sociaux, ce que nous faisons je crois. Il faut dans le même temps continuer de réhabiliter et, dans les quartiers où - on va se le dire franchement - une forme de ghettoïsation s'est créée, que l'on puisse rétablir dans ces quartiers existants une mixité sociale. C'est vraiment un enjeu et un défi pour nous pour les quelques années à venir.

Une chose me pose question Monsieur Zani. Dans vos expressions, on constate que vous êtes comme nous en réalité. Vous avez la même volonté que nous. Vous voulez de la mixité sociale. Vous voudriez qu'à l'échelle métropolitaine cette question soit rééquilibrée et que tout le monde prenne un peu sa part. C'est là que je ne vous suis plus car vous nous avez dit à l'instant - je n'étais pas à ce conseil de territoire, pour des raisons personnelles j'ai dû m'absenter - que vous n'aviez pas voté cette délibération au conseil de territoire. Alors comment voulez-vous que l'on puisse arriver à cet objectif de rééquilibrage que vous appelez de vos vœux alors même que, lorsqu'une délibération se présente au conseil de territoire, vous vous y opposez. Quelle est votre logique ?

Si vous voulez aller au fond des choses, une délibération au conseil de territoire propose que chaque ville prenne sa part et vous vous y opposez comme les élus de la majorité de droite, de droite un peu dure d'ailleurs, il faut le dire, au conseil de territoire. Vous avez dit par ailleurs quelque chose qui vous a certainement échappé : "il n'y a que Bagneux et Malakoff qui ont voté contre". Est-ce à dire que vous ne vous considérez pas comme Balnéolais ?

M. ZANI. - Contrairement à certains, quand on me pose une question, j'y réponds. Je fais un peu comme vous, Madame Moutaoukil, car depuis 4 ans que je suis au Conseil municipal, vous avez tout le temps, pas une fois mais tout le temps voté pour la majorité même quand vous n'étiez pas d'accord. Tout le temps. C'est l'esprit de groupe.

Je reviens à votre question en vous disant : je suis dans la majorité au conseil de territoire. Pourquoi voulez-vous que je vote avec la minorité du Conseil municipal qui, depuis le début, contrairement à vous et aux verts, vote la main dans la main avec la droite au conseil du territoire.

C'est tout le temps ainsi. Vous pouvez vérifier les votes. Le front de gauche vote tout le temps avec M. Berger contre vous, les socialistes qui votent contre ou s'abstiennent et contre les verts. Je pense que vous devez vous poser la question que vous m'avez posée.

Mme le MAIRE. - On ne va pas polémiquer sur ce que chacun vote au conseil de territoire.

M. ZANI. - C'est ce qu'elle me reproche.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, le sait très bien. Je répondrai publiquement. Vous savez qu'il y a une charte de gouvernance entre les maires qui se veut de respecter les projets des communes. Nous votons favorablement pour les PLUs que nous sommes obligés maintenant de passer devant le conseil de territoire puisque c'est de la compétence territoriale. Ce n'est pas moi qui ai voté cela. Mon groupe a voté contre à l'Assemblée nationale. Les choses sont claires. Je crois même que c'est le seul.

Aujourd'hui, la compétence aménagement est au territoire. Vous le savez très bien puisque vous y assistez. Je ne crois pas que cela fasse plaisir à la Droite des autres communes et des maires des autres communes qui votent le PLU de Bagneux ou de Malakoff. C'est une charte de gouvernance pour nous permettre de continuer à réaliser sur nos communes les politiques pour lesquelles nous avons été élus.

Concernant le PMHH, nous avons des désaccords politiques de fond. Nous ne partageons pas l'avis proposé par la majorité du territoire sur cette délibération notamment parce que les objectifs proposés aux 4 communes qui étaient en dessous de la loi SRU étaient trop ambitieux et irréalistes, qu'elles ne pourraient jamais réussir à construire tous ces logements sociaux.

Nous avons même fait la démonstration selon laquelle des villes de même tendance politique essayaient de faire les efforts de rattrapage nécessaires pour aller petit à petit aux 25 % tandis que d'autres n'en faisaient aucun. Pourtant, ce n'est pas que lié au coût du foncier. Nous avons évoqué par exemple le prix du foncier aussi bien à Sceaux qu'à Malakoff en disant que la construction de logements sociaux continuait de se faire et que Sceaux faisait un effort de rattrapage alors que je ne pense pas que ce soit dans cette ville que le terrain soit le moins cher dans notre territoire. Il y a donc bien une question de volonté politique.

Nous ne sommes pas d'accord entre nous, ce n'est pas grave, mais si nous voulons rééquilibrer la Région Parisienne et la métropole, essayer de commencer à faire reculer ces inégalités, car cela ne se fera pas comme cela, il y a besoin de volonté politique. L'État doit jouer ce rôle régulateur, c'est de sa responsabilité.

Quant à la question : pourquoi continuons-nous de construire 25 % de logements sociaux ? Nadia Seisen y a répondu. Premièrement, parce qu'il y a 3 500 demandeurs à Bagneux. Tous les élus autour de cette table ont été sollicités pour des demandes d'accès à un logement social part des concitoyens. Vous êtes nombreux autour de la table, quelle que soit la tendance politique, à m'avoir sollicitée en direct pour me demander d'essayer de faire avancer les dossiers.

Si l'on en veut 0, il faut dire à toutes les personnes qui ont des demandes que c'est 0 et qu'elles aillent voir ailleurs. Il faut aller au bout de sa logique. Ce n'est même pas la peine qu'elles déposent une demande à Bagneux puisque ce sera 0.

Deuxièmement, il est nécessaire de faire du renouvellement urbain quand on démolit des logements sociaux. On va en démolir 300 à la Pierre Plate. On ne va pas en reconstruire 300 à la Pierre Plate, on va les reconstruire ailleurs. Ce sera également vrai demain si l'on a une autre

opération à mener dans un autre quartier politique de la ville.

Troisièmement, Nadia Seisen a essayé de l'expliquer, on ne peut pas être dans une ville où la construction de logements serait importante et dans laquelle il n'y aurait qu'une typologie de logements de construite : que de l'accession à la propriété. Je pense qu'il faut essayer de ne pas faire une ville à deux vitesses. Il faut faire en sorte que les logements sociaux nouveaux nous permettent de procéder au renouvellement urbain dont nous avons besoin et de répondre aux besoins des habitants en diversifiant le type de financement de ces logements, en proposant des PLAIs, des PLUs et des PLS pour qu'il y ait de la mixité dans nos logements sociaux. L'une des difficultés actuelles de certaines de nos cités est le type de conventionnement unique qu'ont ces logements sociaux dans notamment des cités relativement importantes. C'est le sens de notre politique.

La crise du logement en Île-de-France est une préoccupation majeure de nos concitoyens. Nous avons plus de 650 000 demandeurs de logement en Île-de-France. On ne va pas continuer de supporter très longtemps de voir les gens dormir dans la rue, dans leur voiture, etc. Parmi les gens sans domicile fixe, au moins 35 % sont des salariés, ce que l'on appelle des salariés pauvres, c'est-à-dire des gens qui ont de petits revenus souvent parce qu'ils travaillent en temps partiel. Bien qu'ils travaillent, ils sont à la rue ou logés dans leur voiture.

On ne peut pas avoir comme horizon de se dire que c'est dans cette société et dans cette région que l'on a envie de vivre. Il faut que celles et ceux qui ont moins fait d'efforts auparavant en fassent plus aujourd'hui et que ceux qui en ont fait beaucoup en fassent un peu moins. C'est aller vers le rééquilibrage. C'est ce que j'appelle de mes vœux. Je pense qu'il faut que cela se fasse aussi en intelligence politique des uns et des autres, que l'on essaie de dépasser les clivages un peu prononcés souvent de manière pas utile pour tous, que l'on réfléchisse tous à cette question. C'est un peu le sens du PMHH : nous avons des villes différentes avec un intérêt commun. On ne peut pas continuer à se regarder les uns et les autres sans se dire que, si l'on ne travaille pas ensemble, la situation deviendra de plus en plus invivable pour une partie de nos concitoyens et en définitive pour tout le monde, même pour celles et ceux qui ont déjà leur logement.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

| |
|----------------------------|
| SERVICES TECHNIQUES |
|----------------------------|

6 - FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE BAGNEUX RELATIVE AU SUBVENTIONNEMENT DES PROJETS D'AGROCITE ET RECYCLAB ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC L'ASSOCIATION ATELIER D'ARCHITECTURE AUTOGEREE

M. PINARD. - Il s'agit d'approuver une convention, entre la métropole du Grand Paris et la commune de Bagneux, relative au subventionnement des projets d'Agrocité, ferme urbaine partagée, et Recyclable, café participatif de réparations, et d'approuver la convention de

reversement avec l'association Atelier d'Architecture Autogérée appelée AAA.

Ces projets s'inscrivent dans la volonté municipale de mener une politique active et volontariste en matière de développement durable, de protection de la biodiversité et du cadre de vie en ville et de création du lien social.

Ces différentes thématiques transversales répondent au défi issu des objectifs de la COP 21.

Concernant plus précisément ces projets, les élus de Bagneux furent invités le 24 mars 2016 par l'association AAA à visiter l'agrocité situé à cette époque à Colombes.

Pour faire suite, la ville a fait part de son souhait de s'associer pleinement à la démarche de résilience urbaine et de réfléchir à la mise en place d'une action sur son territoire.

Pour présenter AAA, signalons d'abord que celle-ci est une association loi 1901 et que sa stratégie de transition écologique se situe à travers divers axes que nous retrouverons pour réaliser ces deux projets balnéolais : développement de l'agriculture urbaine, gestion et réduction des déchets, renforcement des dynamiques d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire et collaborative, promotion de l'habitat partagé, réservation de la biodiversité, implication des habitants et des associations locales et de gestion à terme de ceci pour ces différents projets.

Par délibération du 17 mai et du 27 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé la convention-cadre octroyant une subvention de 15 000 € par an à l'association AAA qui, elle-même, finance le projet à hauteur de cette même somme.

Le Conseil municipal du 13.12.76 a accepté la convention de mise à disposition d'un espace vert de 800 mètres carrés environ à AAA, situé sur le site du gymnase Romain Rolland.

AAA a déposé pour ce projet en avril 2012 un permis de construire pour la réalisation d'équipements résiliant permettant d'abriter un certain nombre d'actions et activités.

Ce permis a été délibéré le 29.6.2017 pour la construction de plain-pied d'un bâtiment comprenant une serre urbaine et un espace flexible d'exposition.

Actuellement, les actions préalablement menées en termes d'ateliers participatifs ont conduit à fabriquer des mobiliers de jardins en palettes à la construction d'une pergola, d'un four à pain, à l'entretien de parcelles potagères, pédagogiques et individuelles.

Une porte ouverte a réuni 150 personnes dont diverses associations balnéolaises en partenariat avec l'association Alternatiba.

Pour la réalisation de ces projets, des subventions supplémentaires ont été recherchées. Un dossier a été déposé auprès du FIM (Fonds d'Investissement Métropolitain) du Grand Paris afin de couvrir l'ensemble des dépenses liées au projet Agrocité.

En date du 24 septembre 2018, la métropole du Grand Paris a accordé une subvention de 152 000 € à la ville de Bagneux pour ses deux projets à réaliser en deux tranches, celle-ci est accordée comme suit : 92 300 € pour la construction de l'Agrocité en tranche 1 du versement, soit 61 % du FIM et 59 700 € pour la construction du recyclable en tranche 2 du versement, soit 39 % du FIM.

Il s'agit donc en conclusion d'autoriser Mme le Maire à signer des conventions :

- la convention de versement d'une subvention au titre du FIM attribuée par la métropole du Grand Paris à la ville de Bagneux,

- la convention définissant les conditions de reversement et d'utilisation de subventions attribuée par la ville de Bagneux à l'Association AAA pour la construction d'une Agrocité et d'un Recyclab.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. MARTIN. - Nous comprenons l'intérêt de ce projet qui fait partie d'une stratégie sur la transition écologique en développant des projets d'agriculture urbaine et de recyclage. Cependant, cela représente un coût important pour notre commune :

- Prêt d'un terrain de 800 m²,

- 15 000 € de subvention par an à l'association AAA

- la construction de nouveaux bâtiments pour un montant de 300 000 € dont 150 000 € sera prise en charge. Je n'ai pas compris si c'était la commune ou l'association AAA qui allait financer les 150 000 € restant. En tout cas, je n'ai pas vu cette somme inscrite au budget 2018. Il serait intéressant que vous nous donniez des précisions sur cela.

Nos priorités pour l'ensemble des Balnéolais et non pour une minorité de personnes ne sont-elles pas ailleurs ? Même si ce projet nous paraît intéressant, les priorités de notre groupe sont d'abord le logement, la petite enfance, les commerces, la sécurité, la propreté entre autres et non la ferme urbaine. Vous pouvez constater que ce concept de ferme urbaine a du mal à se développer en Île-de-France pour des raisons évidentes de rareté de mètres carrés de terrain. Le seul projet d'ampleur d'Agrocité qui a vu le jour en Île-de-France est celui de la ville de Colombes qui, d'ailleurs, a fait parler pas mal de lui car le Maire de Colombes a souhaité récupérer ce terrain pour faire un parking. Ce projet a été déplacé à Gennevilliers.

Au final, notre groupe n'est pas favorable à ce projet malgré tout l'intérêt que l'on porte à ce lieu citoyen ouvert à l'ensemble des habitants et des associations, dédié aux pratiques environnementales.

M. ZANI. - Un petit rappel, le 27 juin 2016, notre groupe s'est abstenu. Après réflexion et discussion entre nous, nous avons un peu évolué, nous avons décidé de voter pour.

Mme BOUDJENAH. - Je veux bien dire un mot pour répondre à M. Martin.

L'intérêt de travailler avec une association qui commence à avoir de l'expérience comme AAA est qu'elle est allée chercher d'autres financements. En plus des 50 %, des 152 000 € obtenus auprès de la métropole, ils peuvent tableer sur 45 000 € (15 000 € par an pendant 3 ans) de la ville. Le reste, ils l'ont obtenu auprès de la région. On pourra vous faire passer leur plan de financement.

Même si je peux comprendre ce que vous dites, Monsieur Martin, il faut faire des choix. Nous aurons l'occasion d'en débattre au moment du DOB qui a lieu chaque année. Nous devons collectivement faire des choix qui ont des incidences budgétaires. Sans faire de grands discours sur les contraintes financières qui se sont accumulées et qui continuent d'être un frein à un certain nombre de choses, nous avons estimé avec le début d'expérience que nous avons, en préfiguration de l'Agrocité... Avec l'atelier d'architecture autogéré, un certain nombre d'ateliers s'est tenu. D'ailleurs, si cela vous intéresse, le dimanche 14 octobre prochain sera inauguré le four à pain construit avec des habitants et grâce à l'implication d'associations comme Bagneux Environnement.

Nous estimons que c'est de la responsabilité des pouvoirs publics locaux de prendre des initiatives

sur leur territoire.

Nous venons de sortir d'un été qui rappelle à tout le monde, si tant est que certains l'aient oublié, qu'il faut vraiment mettre au centre de toutes nos réflexions et de toutes nos actions la lutte pour le climat et, d'une manière générale la préservation de la biodiversité. Dans notre périmètre, en première couronne parisienne qui est déjà relativement dense, c'est un vrai défi que d'innover. Je ne dis pas que toutes les expérimentations que nous ferons seront réussies, mais soit nous arrivons à continuer de construire notre société dans ce XXI^e siècle en cherchant de nouveaux équilibres pour que vivre en ville rime avec retrouver de la nature en ville, recréer du lien social. L'expérience menée avec AAA et les perspectives que nous avons qui sont déjà des réalités tels que les jardins partagés et gérés de manière associative dans différents endroits de la ville témoignent que ce sont aussi des lieux où un certain nombre d'habitants - tout à l'heure on parlait de mixité - de générations différentes, d'horizons différents, sachant jardiner au départ ou pas vivent des expériences communes, s'interrogent collectivement sur ce que chacun peut faire individuellement mais aussi sur ce qu'il faut faire de manière plus globale.

Vous avez entendu comme moi la marche pour le climat en septembre suite notamment à la démission de Nicolas Hulot. J'espère que la mobilisation citoyenne qui est la bienvenue va continuer à prendre corps et porter des exigences fortes pour qu'il y ait des décisions plus nationales voire internationales réelles.

Vous pouvez dire, Monsieur Martin, que ce ne sont pas des sommes négligeables, c'est clair, mais c'est aussi un engagement de la ville. Je trouve que, vu l'ambition de ce projet qui est d'attirer des habitants qui ont envie de participer de cette manière à leur ville, cette somme, sur plusieurs années, reste raisonnable au regard de la dynamique que cela peut entraîner. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons et c'est ce à quoi nous nous attelons avec ce projet.

Dernier argument, si la métropole du Grand Paris a décidé à travers son fonds d'investissement de soutenir ce projet, cela répond à des critères établis sur la nécessité au niveau métropolitain de faire davantage en faveur de la biodiversité et de l'agriculture urbaine.

M. ROMERO AGUILA. - Je reprends à mon compte ce que vient de dire Yasmine Boudjenah.

Monsieur Martin, je m'étonne un peu que vous disiez que ce type de projet a du mal à prendre alors que cela fonctionnait. Cela relève bien d'une volonté politique négative de Mme Goueta qui a repris l'espace pour en faire un parking. La plus-value est sans doute foncièrement intéressante, mais je ne suis pas sûr que les habitants de Colombes y soient gagnants.

Je suis plutôt fier que la ville reprenne cette activité reconnue pour la qualité de ce qui était fait. Je ne reviens pas sur les questions financières.

Dernier point, car les Balnéolaises et Balnéolais ont peut-être leur mot à dire dans cette affaire, je retiens des projets présentés aux Balnéolais sur la démocratie participative le fait que le premier projet fut celui sur les poulaillers et les composteurs. Je pense que cet élément est très présent dans la tête de nos citoyens et que nous y répondons à travers à cela. C'est pour cela que j'espère que vous serez pour.

M. PINARD. - Un mot à M. Martin, un peu comme M. Zani, je pense que vous allez vous remettre en question et évoluer sur ce sujet.

Vous dites : priorité à l'enfance. Dans cette perspective, il faut voir ce que les adultes de cette génération sont en capacité d'offrir aux générations futures.

Si l'on fait un rapport avec l'aspect climatique qui devient de plus en plus insupportable en Europe et à travers le monde, un énorme travail est à faire sur la prise de conscience de ce qu'il faut faire pour améliorer notre capacité à vivre dignement en humain. Je crois que ce projet y participe.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

7 - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UN MATÉLAS DE RÉPARTITION DU PARC DES SPORTS

AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - Il s'agit de la rénovation du parc omnisports de la commune. On vous indique dans le rapport de présentation que les premières prospectives faites à propos du sous-sol ont révélé un diagnostic plus grave que l'on pensait : des carrières, des vides, la présence de fontis. Cela nous amène à des risques plus importants que ceux que nous avons prévus au départ et donc à renforcer notre intervention dans le sous-sol pour pouvoir réaliser quelque chose de pérenne et ne pas prendre de risque en ne faisant pas tout ce qui est nécessaire sur le terrain.

C'est ce qui vous est proposé ce soir. Évidemment, cela s'ajoute au montant des travaux du parc de manière importante. Nous sommes de mémoire à 1 M€ supplémentaire, rien que pour injecter dans le sous-sol. Ce n'est pas la peine de faire des travaux aussi importants que ceux-là si l'on ne fait pas une consolidation extrêmement correcte de ce terrain. Il n'avait pas été bien comblé à l'époque. Cela date d'il y a 20 ans. Aujourd'hui, les normes de consolidation des terrains ne sont plus du tout les mêmes.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir avec ce marché de travaux.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. ZANI. - Nous votons contre par précaution car nous sommes en présence d'un réajustement provisoire de 1 M€ qui représente une majoration de 19,14 %.

Ceci ne nous met pas à l'abri de nouvelles consultations quant à la réalisation de la deuxième phase de travaux où toutes les tâches énumérées dans votre rapport de présentation seraient à reprendre avec des incertitudes en termes de délais et d'impacts financiers certains, vous le reconnaissez, pour la commune, autrement dit, pour le contribuable bagnéolais.

Merci.

M. FABBRI. - Monsieur Zani, si la commune a fait le choix de ce mode d'extension du marché avec Spie Batignolles par consultation un peu hors cadre autorisée par la préfecture en cas de passation de marchés publics soumis à des contraintes techniques fortes, c'est parce que, pour sécuriser la commune et les montants, nous n'avons pas souhaité relancer une nouvelle consultation complète qui aurait, pour le coup, fait courir un risque financier en termes de discussions. Nous avons donc eu recours à une procédure particulière qui est l'extension de gré à gré en discutant uniquement avec le titulaire du lot déjà titré.

C'est pour cela que, contrairement à ce que nous faisons d'habitude, nous n'avons pas relancé un marché complémentaire malgré le fait que nous dépassons les montants classiques d'un avenant. Nous pouvons dans cette situation être autorisés, dans le cadre de l'accord-cadre multiattributaire, à continuer de travailler uniquement avec la société initialement missionnée sur le lot de comblement des sous-sols du parc des sports pour prendre en compte les nouvelles caractéristiques techniques indispensables. C'est ce qui nous a permis de sécuriser.

Le paragraphe que vous nous avez lu avec bienveillance et attention est le paragraphe de ce que nous aurions risqué si nous avions relancé un nouveau marché d'appel d'offres ouvert. Ce n'est pas le choix qui a été fait par la ville.

M. ZANI. - Pour prolonger cela, vous dites : "ne pas relancer, mais qui pourrait intervenir dans le futur". On n'est sûr de rien.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, on n'est jamais sûr de rien quand on commence des travaux.

M. ZANI. - C'est ce que j'ai dit.

Mme le MAIRE. - Nous sommes à peu près sûrs de ce que nous vous proposons ce soir. Je ne suis pas en capacité de vous dire, tant que les travaux ne sont pas terminés, s'il ne peut pas y avoir un avenant ou autre. Il arrive d'y avoir, sur des procédures de travaux lourds comme ceux-ci, de mauvaises surprises. Là, normalement, nous avons fait des sondages beaucoup plus proches dans l'espace pour voir à peu près tout ce qu'il y avait : la profondeur, etc. Normalement, nous sommes rassurés, mais je ne vais pas non plus vous dire que je suis sûre à 100 %. On n'est jamais sûr à 100 %. On va tout faire pour que cela ne dépasse pas ces montants.

M. ZANI. - Madame le Maire, je vous remercie de votre franchise. C'était justement le sens de mon intervention sur l'incertitude.

Mme MOUTAOUKIL. - Je peux comprendre la remarque de M. Zani, mais du coup, je me pose la question de savoir ce que vous feriez à notre place, Monsieur Zani ? Là, il est tout de même question de combler certaines carrières sur ce terrain. Que feriez-vous à notre place ? Y avez-vous réfléchi ?

M. ZANI. - Je vous le dirai à partir de 2020, je ne suis pas au pouvoir.

Mme MOUTAOUKIL. - C'est une réponse un peu facile. Vous ne pouvez pas critiquer sans dire ce que vous proposez que l'on fasse. Proposez-vous qu'on laisse le terrain ainsi ?

M. ZANI. - Madame Moutaoukil concrètement, vous me posez une question sur un sujet pour lequel je n'ai pas le dossier, de secrétaire, de directeur de service, je n'ai personne...

M. ALEXANIAN. - Il n'y a personne pour penser pour vous, c'est clair !

M. ZANI. – Vous me posez une question à laquelle je ne peux vous répondre parce que je n'ai pas les éléments de réponse. Donnez-moi le dossier complet et je vous répondrai, ce que j'aurais dû faire.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci. Vous avez répondu, Monsieur Zani, vous n'auriez rien fait.

M. MARTIN. - Je ne vais pas parler de budget, on en a assez parlé. Je voudrais savoir si ce montant permettra d'avoir une piste aux normes. Les JO vont se tenir en 2024. Des communes vont être retenues.

Mme le MAIRE. - Elle est aux normes régionales.

M. MARTIN. - Elle n'est donc pas aux normes nationales et olympiques.

Mme le MAIRE. - Non. Nous n'avions pas cette prétention.

M. MARTIN. - Y aura-t-il une fosse pour le steeple ?

Mme le MAIRE. - Oui. Nous avons revu cela avec le club de sport qui nous l'avait demandé.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

8 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DU CENTRE-VILLE DE BAGNEUX - LOT N° 3 : ÉLECTRICITÉ CFO CFA

APPROBATION DE L'AVENANT DE TRANSFERT ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Sur le marché de l'école Rosenberg, nous avons eu la liquidation judiciaire d'une société qui s'était vu attribuer le lot n° 3 (électricité) qui est reprise par une autre société. Il n'y a pas de dépenses en plus, il s'agit juste d'acter le transfert de ce lot à une nouvelle société qui a été rachetée.

M. ZANI. - Les états procéduraux de la liquidation judiciaire de la Société Morand Énergie sont les suivants :

- 4 avril : redressement,
- 20 juin : plan de cession totale,
- 24 juillet : liquidation judiciaire,
- 24 juillet : conversion en liquidation judiciaire.

En effet, c'est le cas de le dire, nous prenons acte que la Société par actions simplifiées Morand Énergie demeurant au 42 rue du Professeur Paul Milliez à Champigny-sur-Marne a obtenu l'attribution d'un marché public qui lui a été notifié à la mi-avril, on ne peut être plus précis sur le calendrier.

Le juge-commissaire qui a ordonné la cession d'actifs autorise la société retenue qui est en liquidation judiciaire qu'elle soit reprise par la société Morand Industries qui est située à la même adresse.

Une petite question technique : le contrat a-t-il été signé par le pouvoir adjudicateur au jour où le juge a ordonné la cession de l'actif ? Dans l'intervalle, le contrat a-t-il été signé ?

M. FABBRI. - Ainsi qu'il est indiqué dans la délibération et le rapport, il convient d'approuver le changement de titulaire du marché. Ce changement signifie que l'entreprise précédente était titrée sur le marché. Ainsi qu'indiqué, le Conseil municipal du 19 mars a délibéré et attribué. Il y a eu ensuite notification. Vous avez raison, Monsieur Zani, et c'est indiqué dans le rapport, dès cette période de notification, le Tribunal de commerce a commencé à mettre la Société Morand Industrie en surveillance et a entamé une procédure de redressement judiciaire qui n'empêchait pas

de signer d'éventuels nouveaux marchés. Elle a signé le marché en bonne et due forme dans cette période. Finalement, ses difficultés se sont confirmées et une solution de reprise interne a été faite comme dans beaucoup d'endroits. C'est pour cela que cela passe de Morand Industrie à Morand Énergie domiciliée à la même adresse car nous sommes dans une restructuration d'activités économiques de la société et, comme derrière toute restructuration, il convient pour nous de changer le titulaire du marché attribué.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

M. ZANI. - Non. Nous prenons acte.

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'approuver l'avenant.

Mme BOUDJENAH. - Il y a 3 articles, on prend acte et on autorise Mme le Maire.

Mme le MAIRE. - Il s'agit bien d'une délibération sur laquelle il faut voter.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

09 - AVENANT A LA CONVENTION VILLE - SYNCOM SUITE REMPLACEMENT INDICE

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION VILLE-SYNCOM, ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Le Syncom, une association dont nous sommes adhérents, est une émanation du SIPPEREC et du SIGEIF. Il s'agit de tenir compte du changement d'indice pour que le centre des financements publics puisse payer les cotisations annuelles que le Syncom nous a adressées.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

10 - DSP STATIONNEMENT

MODIFICATION TARIFAIRE ET SIGNATURE D'UN PREMIER AVENANT

M. TUDER. - Lors du Conseil municipal du mois de mai dernier, nous avons adopté un certain nombre de modifications tarifaires concernant le stationnement réglementé. À cette occasion, nous vous avons informés que, lors du Conseil municipal de rentrée, nous vous proposerions un certain nombre de nouvelles modifications et que toutes ces modifications seraient intégrées dans un avenant.

Ces nouvelles modifications concernent la création d'une zone orange près du cimetière municipal.

En matière de grille tarifaire, nous resterions sur une zone verte, mais les 30 premières minutes seraient gratuites une fois par jour.

Nous créerions aussi un abonnement en faveur des agents du service public répondant aux mêmes conditions tarifaires et de stationnement que l'abonnement résidentiel sur présentation d'une attestation de l'employeur.

Enfin, nous mettrions à disposition le parking Paul Langevin pendant le week-end de la fête des vendanges.

Il vous est demandé d'approuver ces modifications tarifaires et d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant qui les intègre.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Mme le MAIRE. - Ce sont des ajustements. Vous avez bien compris notamment la question du parking du cimetière communal, nous avons été pas mal sollicités pour permettre aux familles d'y aller sans avoir à payer.

Nous passons au vote.

☉ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

11 - ENLEVEMENT DE VEHICULES

ACCEPTATION DE LA CONVENTION TEMPORAIRE POUR L'ENLEVEMENT DE VEHICULES

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, fin mars 2018, la ville a lancé un appel d'offres portant sur la gestion d'une fourrière automobile. Deux entreprises s'étaient portées candidates : la société Dodeca et Clichy Dépannage.

La première a été retenue. La seconde, comme le prévoit la réglementation, a intenté une contestation de cette attribution. Le juge administratif a pris acte de cette contestation et l'a jugée recevable dans une décision rendue le 20 juillet 2018.

Il s'agit donc ici d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de concession provisoire avec Dodeca afin d'assurer la continuité du service public le temps nécessaire de l'attribution d'une nouvelle concession.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

M. ZANI. - Oui, peut-être, le temps nécessaire d'un jugement car ce n'est qu'une ordonnance et l'affaire sera peut-être à nouveau débattue devant le tribunal administratif.

En revanche, concernant cette convention temporaire, vous n'êtes pas sans savoir que la société Clichy Dépannage peut encore saisir le juge des référés précontractuel au motif qu'elle est conclue, même temporairement, avec la société Dodeca, elle-même concernée par l'ordonnance

annulant la procédure de passation de contrat.

La première question qui nous vient à l'esprit est de savoir si le pouvoir adjudicateur a tenté de trouver d'autres moyens pour assurer la continuité du service public, ceci est édicté par un arrêt du Conseil d'État le 5 février 2018.

Quant à l'urgence d'une part et d'assurer la continuité du service public d'autre part, ce sont deux des trois conditions pour conclure une convention temporaire qui échappe aux règles de publicité et de concurrence.

Laissez-moi vous dire que l'enlèvement des véhicules gênants jusqu'aux mouvements des camions de collecte et des ordures ménagères est impossible par manque d'effectif de la police nationale et municipale car un enlèvement est soumis préalablement à une verbalisation, donc urgence et absence totale du service public.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, nous vous laissons la liberté d'exprimer ce que vous voulez dire. La police municipale fait le travail de détection des véhicules et, depuis que nous avons quelqu'un pour les enlever, certains sont enlevés toutes les semaines et en nombre. Il s'agit donc de continuer à les enlever.

Je suppose que l'on relance une procédure. On relance un nouvel appel d'offres. C'est ce que nous sommes en train de faire, mais le temps que cet appel d'offres soit conclu, nous avons la possibilité d'accepter cette convention provisoire, ce que nous faisons.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

12 - TRANQUILLITE PUBLIQUE

MISE A DISPOSITION DES ADULTES RELAIS DE MEDIATION SOCIALE AUPRES DE L'ASSOCIATION PROMEVIL

M. HADDAD. - Chers collègues, il s'agit d'une délibération qui fait suite à celle adoptée le 19 mars dernier en Conseil municipal autorisant la création de deux emplois d'adultes relais et la signature d'une convention de financement avec l'État au titre de la politique de la ville, une subvention qui s'élève à 19 349 € par poste. Ces adultes-relais sont mis à la disposition de l'association Promévil à qui nous avons confié notre dispositif de médiation sociale.

Cela me permet, chers collègues, de revenir sur notre politique en matière de tranquillité publique, qui a fait l'objet ces derniers mois d'importants efforts notamment budgétaires avec la mise en place de la médiation sociale. Il y aura 5 médiateurs et, parmi eux, 2 adultes-relais qui seront sur le terrain à partir de la semaine prochaine. Leur local sera situé derrière le gymnase Janine Jambu, là où est actuellement installée la maison de la justice et du droit.

Ils auront pour territoire privilégié le sud de la ville, essentiellement les quartiers Tertres et Cuverons avec des extensions vers la place Dampierre côté centre et, si nécessaire, un peu plus au sud, côté des Bas Longchamps.

En parallèle de ce déploiement de médiateurs, à la fin du mois ou tout début novembre, la vidéoprotection sera déployée dans plusieurs points de la ville. Cela a fait l'objet d'un effort important.

Troisième étage de la fusée, j'allais dire, de ces efforts successifs : on continue à prospecter et à recruter des agents de police municipale. Sur les 5 à recruter, il nous en reste 4 à recruter. Je sais que des recrutements sont en cours, en tout cas des entretiens sont prévus.

Pour soutenir ces efforts, il s'agit ici de permettre la mise à disposition, à l'association Promévil, de ces adultes-relais et d'accepter le non-remboursement de l'association à la ville de la rémunération des diverses cotisations de la rémunération.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. - Nous sommes bien sûr favorables à la création de ces deux postes de médiateurs recrutés par le dispositif adultes-relais. Nous sommes intéressés pour avoir le retour d'expérience et le suivi de leurs actions. J'ai compris qu'un bilan mensuel de leur activité était fait. Nous souhaiterions que l'élu référent puisse envoyer un compte rendu à l'ensemble des conseillers municipaux car c'est un point important pour nous. Avoir également un compte rendu du bilan annuel nous permettra de juger de l'efficacité du processus.

Merci.

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

Les médiateurs sont une expérimentation car notre ville n'en avait pas. Nous avons des éducateurs dans les clubs de prévention mais pas de médiateurs le soir dans les quartiers. Il faudra que nous fassions le bilan de cette expérimentation pour voir si cela a vocation à se déployer ou si nous ne sommes pas satisfaits.

Nous sommes vraiment dans le cadre de cela nous aide-t-il à apporter de la tranquillité, de l'apaisement dans les quartiers ? C'est l'objectif du dispositif.

Je suis tout à fait d'accord pour que l'on fasse un retour d'expérience. Nous verrons au bout de 6 mois l'efficacité ou non de ce que nous déployons. Nous espérons que cela permettra de remettre du liant dans des quartiers un peu compliqués notamment le soir quand les services publics sont fermés.

Je propose de passer au vote.

Monsieur Zani, vous voulez parler.

M. ZANI. - Vous regardez l'heure ?

Mme le MAIRE. – Vous savez, Monsieur Zani, si chaque collègue faisait comme vous sur chaque délibération... Le conseil municipal de ce soir est court, il y a très peu de délibérations et nous allons trouver le moyen de finir à minuit et demi, partis comme on est. Oui, je regarde l'heure ou alors il faut que nous fassions un règlement intérieur qui limite le temps de parole.

M. ZANI. - Oui.

Mme le MAIRE. - Vous pouvez intervenir, Monsieur Zani, mais allez-y brièvement.

M. ZANI. - Je parle au nom de 4 personnes. Chacun peut prendre la parole, cela prendra le même

temps.

Mme le MAIRE. - Je vous indique, Monsieur Zani, que, dans d'autres assemblées délibérantes, le temps de parole est limité. Ce n'est pas le cas à la ville de Bagneux. Je ne souhaite pas le faire, je vous le dis clairement, mais il faut que tout le monde fasse des efforts. Soyez concis. J'ai effectivement regardé l'heure, car nous avons délibéré sur 13 délibérations en 2 heures, ce n'est pas sérieux, vous l'imaginez. Au conseil départemental, il y en a 50.

M. ZANI. - Je suis le doyen de cette assemblée. Je me lève à 6 h 30 et, pourtant, je suis là.

M. ALEXANIAN. - Vous vous levez parce que vous êtes insomniaque non parce que vous travaillez.

M. ZANI. – Non. Parce que je travaille, Monsieur.

Mme le MAIRE. - Allez-y, Monsieur Zani, posez votre question.

M. ZANI. - Il faudrait faire le Conseil municipal la journée ou le commencer à 18 h 30 comme pour le conseil du territoire. Au conseil du territoire, il y a 80 personnes et cela commence à 18 h 30.

Mme CHAMI. - On travaille à 18 h 30, Monsieur Zani.

M. ZANI. - L'intérêt d'un Conseil municipal, c'est le débat. Si l'on muselle les personnes pour qu'elles n'interviennent pas, il n'y a plus d'intérêt à débattre.

Mme le MAIRE. - Vous avez raison, le Maire de Bagneux vous musèle Monsieur Zani. Tout le monde en est témoin, même le public.

M. ZANI. - Vous y avez peut-être été habitués par le passé mais, là, cela a changé. Je suis désolé pour vous.

(Mouvement général...)

Je reviens à mon intervention.

2 médiateurs, 4 policiers municipaux, 5 ASVP pour une ville de près de 40 000 habitants, c'est insuffisant.

Quant à la tranquillité, un petit retour factuel sur le manque d'effectif de la police nationale sur notre ville, curieusement celle-ci n'est pas dépourvue d'effectif lorsque la même équipe de police dresse 24 contraventions en l'espace d'un mois à un seul enfant âgé de 15 ans. D'ailleurs, M. le Procureur de la République, M. l'officier du ministère public ainsi que l'inspection générale de la police nationale en sont saisis. À cet égard, Madame le Maire, une copie du dossier pour information vous sera remise très prochainement si vous le souhaitez.

Mme le MAIRE. - Ce n'est pas moi qui donne la consigne à la police de dresser des procès-verbaux aux jeunes et moins jeunes de la ville. Je n'ai rien à voir là-dedans. Si vous avez des réclamations à faire, il faut les faire au bon endroit et au bon moment. Là, pour le coup, ce n'est pas de ma responsabilité. La police fait son travail. On entend assez de fois dire qu'elle ne le fait pas. C'est compliqué. Je ne sais pas de quoi vous parlez ni de qui vous parlez, je n'ai pas les éléments pour vous répondre. De toute manière, ce n'est pas le lieu pour vous répondre. C'est à voir avec le commissaire de Bagneux s'il y a un souci.

Je vous propose de voter pour les adultes-relais.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous avons une série de délibérations sur la santé.

M. PAYEN. - Effectivement, 5 délibérations concernent des conventions dans lesquelles le CMS est impliqué.

| |
|----------------------------------|
| CENTRE MUNICIPAL DE SANTE |
|----------------------------------|

13 - CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE 2018

ACCEPTATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PAYEN. - La première convention est à passer entre le conseil départemental et la commune pour confier au CMS la gestion du centre de planification et d'éducation familiale. Dans ce but, le CMS bénéficiera d'une subvention de 15 837 €. Il s'agit d'accepter la convention et d'autoriser Mme le Maire à signer.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de souci ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

14 - SUBVENTION ANNUELLE ANTENNE CEGIDD 2018

ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS (APHP) RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE 67 000 € POUR L'ANTENNE CEGIDD ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PAYEN. - Cette convention passée entre la Mairie et l'AP-HP concerne l'information et le dépistage du VIH, des hépatites virales et des IST dans le cadre du CeGIDD, anciennement le CIDDIST. Le montant de la subvention perçue est de 67 000 €.

Il s'agit d'accepter la convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

15 - SUBVENTION CENTRE DE VACCINATION 2018

ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION 2018 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE DE 12 000 € DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DU CENTRE DE VACCINATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PAYEN. - Il s'agit d'une convention à passer avec l'ARS pour le centre de vaccination. Son activité principale est d'assurer les vaccinations obligatoires et recommandées. Il mène en parallèle des actions de prévention. Le montant de la subvention associée est de 12 000 €. Il s'agit d'accepter la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

16 - ACTIONS DE PREVENTION "PLAN LOCAL NUTRITION" ET "POINT SANTE ADOMA"

ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE PREVENTION 2018 ET DE SON AVENANT RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE- FRANCE POUR DEUX ACTIONS DE PREVENTION "PLAN LOCAL NUTRITION" ET "POINT SANTE ADOMA" DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER.

M. PAYEN. - Une convention est à passer avec l'ARS pour deux actions de prévention :

- *le plan local nutrition* : il vise à promouvoir l'équilibre nutritionnel et la lutte contre le surpoids,
- *les points santé Adoma* : je pense que vous connaissez tous ce genre de convention depuis le temps que nous la votons tous les ans. Le but est de faciliter l'accès aux soins des personnes migrantes.

Le montant des subventions associées est de 15 000 € pour le plan local nutrition et de 5 000 € pour les points santé ADOMA. Il s'agit d'approuver cette convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

17 - CO-FINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC LE GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD POUR LE CO-FINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU C.L.S.M ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PAYEN. - Il s'agit de solliciter un financement auprès de l'ARS pour le poste de coordonnateur du conseil local de santé mentale. L'ARS nous accorde 30 000 €. Cela finance un demi ETP sur une année.

Il s'agit d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE

18 - NUMERISATION ET REUTILISATION D'ARCHIVES COMMUNALES PAR LA DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTS-DE-SEINE

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA NUMERISATION ET LA MISE EN LIGNE DE COLLECTIONS CONSERVEES PAR LE SERVICE DES ARCHIVES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est un travail entre les archives du département et les services d'archives des communes. Il s'agit des états de section du cadastre pour les années 1806, 1807 et 1841 à 1875.

Je pense qu'il n'y a pas de souci. Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

19 - COMMEMORATIONS DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "MISSION DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE 1914-2014" ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. CARTERON. - Madame le Maire, chers collègues, vous avez tous eu le rapport de présentation et la convention.

La délibération soumise à votre vote s'inscrit dans une série d'initiatives entreprises par la municipalité pour commémorer le centenaire de la Première guerre mondiale. Nombre d'entre vous y avaient déjà pris part en 2014.

Dans le cadre de ma délégation, sous votre impulsion, Madame le Maire, je me suis efforcé de promouvoir la culture de paix porteuse des valeurs chères à Bagneux.

Il ne s'agit ainsi pas de nous glorifier des victoires mais plutôt de faire connaître et réfléchir sur les causes et les conséquences des guerres.

Nous avons tenu à rendre hommage au courage des soldats dans les tranchées, à la diversité de ces soldats, des soldats souvent venus d'ailleurs, comme l'a montré l'exposition de l'an dernier avec le film projeté au CSC Jacques Prévert, aux morts pour l'exemple, ces poilus exécutés pour avoir refusé d'aller à l'abattoir dans les années 1916 et 1917.

Nous avons souhaité aussi montrer la vie des Français et notamment des Balnéolais qui ont été nombreux à nous ouvrir leurs archives pour la très belle exposition réalisée par les archives municipales et présentées à la médiathèque en 2016 et ponctuées par un spectacle vivant de la Compagnie Sourous. Bien sûr, ce travail de mémoire ne peut se faire sans penser à la transmission auprès des enfants et des jeunes de Bagneux, tel est le sens des projets inscrits dans la subvention qui nous a été attribuée par la mission du centenaire.

C'est ainsi qu'en mai dernier, la ville a été à l'initiative, en lien avec l'Éducation nationale, d'un concours de la paix dans les écoles et centres de loisirs de la commune.

Grâce à la participation active de nos animateurs, des centres de loisirs et des enseignants de CM2 de trois écoles de Bagneux, les enfants ont produit des œuvres riches de sens incitant à la tolérance, à l'action contre le racisme, à la solidarité et à la paix. Affiches, œuvres d'art, chansons et spectacles ont ainsi été créés pour l'occasion et présentés lors d'une soirée en mai dernier à l'Espace Marc Lanvin.

Vous pourrez les voir exposées, les œuvres, pas les spectacles, dans l'Hôtel de Ville et à la maison de la musique et de la danse aux alentours du 11 novembre prochain.

La cérémonie de cette année qui marque la fin de la grande guerre et donc la dernière commémoration du centenaire prendra ainsi un caractère particulier que nous affinons en ce moment avec plusieurs services de la ville mais je peux déjà vous annoncer que la maison de la musique et de la danse, les classes CHAM du collège Barbusse et la chorale des classes de 3^{ème} du collège Joliot Curie seront présents.

À Bagneux, nombre de rues et d'équipements portent des noms de lieu et d'acteurs majeurs de ces

années qui ont marqué le tournant du XXème siècle : Jean Jaurès, Henri Barbusse, Romain Roland, Verdun, Anatole France, etc. Pour toutes nos initiatives mémorielles, nous nous efforçons d'associer au maximum les écoles, les collèges, les structures municipales, les centres de loisirs, les associations et en particulier le mouvement de la paix. Je crois que notre travail de mémoire prend ainsi tout son sens.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la mission du centenaire verse son aide financière au projet de la ville.

Ainsi, il est convenu que la mission du centenaire s'engage à verser une subvention de 1 000 € pour la réalisation de ces projets.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - Merci. C'est donc une subvention de 1 000 € que nous verse la Mission du centenaire pour nos initiatives. Ce n'est pas beaucoup mais nous allons tout de même les prendre puisque nous avons déposé un dossier et que nous avons été retenus. Vous avez peut-être entendu parler de la mission du centenaire. De manière générale, les communes ont reçu de petits montants. Ceci dit, c'est mieux que rien.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JEUNESSE

20 - ALLOCATION RENTREE ÉTUDIANTE

APPROBATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION RENTREE ETUDIANTE

Mme MOUTAOUKIL. - Il s'agit d'approuver les critères d'attribution de cette allocation. Cette mesure a été mise en place en 2009 en faveur des étudiants et, cela, pour un montant de 92 €. Elle est versée sans conditions de ressources aux jeunes jusqu'à 25 ans révolus qui poursuivent des études après le bac.

Elle pourrait encore cette année bénéficier à environ 700 jeunes balnéolais qui poursuivent des études supérieures. Au budget primitif, nous avons inscrit pour cette année 60 000 € de crédit pour le versement de cette allocation.

Il s'agit ce soir pour le Conseil municipal de décider de l'attribution d'une allocation de rentrée scolaire sans conditions de ressources à chaque jeune balnéolais jusqu'à 25 ans poursuivant des études après le bac et de définir les conditions d'attribution de la façon suivante : être domicilié à Bagneux, être âgé de 18 à 25 ans révolus, être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau 4, bac obtenu à l'étranger ou diplôme d'accès aux études universitaires (DAU) et de présenter un certificat de scolarité attestant de son inscription dans un cursus de formation pour l'obtention d'un diplôme homologué au niveau 3 minimum (donc bac plus deux) en dehors d'un contrat d'apprentissage, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et, enfin, de fixer à 92 € le montant de l'allocation de rentrée scolaire étudiante.

Je rappelle que les jeunes de la ville concernés par ces critères que je viens d'énoncer peuvent retirer un dossier au service municipal jeunesse à l'Hôtel de ville, à la Mairie annexe ou le retirer en ligne sur le site internet de la ville à compter du 24 octobre 2018. Ils ont jusqu'au 31 janvier

2019 pour déposer leur dossier au bureau information jeunesse.

Mme le MAIRE. - C'est la reconduction d'un dispositif.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Les trois délibérations suivantes concernent la restauration.

RESTAURATION

21 - ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF

ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF - APPROBATION DES PROPOSITIONS EMANANT DE LA CONFERENCE DES ELUS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF SUR LA RESTAURATION

Mme DAVID. - Je vous rappelle que nous fabriquons les repas pour Malakoff. Il s'agit là d'approuver les propositions qui émanent de la conférence des élus de l'entente intercommunale qui a eu lieu en juin. Vu l'heure, je ne vais peut-être pas tout dire, vous avez lu.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?... Y a-t-il des soucis ?... Le rapport est-il assez complet ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

22 - RESTAURATION

REVALORISATION DU TARIF POUR LA VENTE DE REPAS CONFECTIONNES PAR LA CUISINE CENTRALE POUR LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISMES EXTERIEURS

Mme DAVID. - Il s'agit de revaloriser le repas confectionné par la cuisine centrale pour les associations. Nous proposons une revalorisation de 2 % du tarif qui passe à 5,05 €.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

ADHESION

23 - RESTAURATION

ADHESION A L'ASSOCIATION AGORES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS SON ENSEMBLE

Mme DAVID. - Il s'agit d'une association reconnue pour le professionnalisme des membres de son réseau. Cette association permet des échanges sur les pratiques professionnelles notamment les nouvelles réglementations, les normes d'hygiène, les nouvelles offres alimentaires. Cela permet

d'avoir un échange entre différents professionnels. Le montant de cette adhésion s'élève à 100 €.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de sujet.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Plusieurs délibérations concernent le personnel.

| |
|------------------|
| PERSONNEL |
|------------------|

24 - GARDIENS LOGES

REGLEMENT INTERIEUR DES GARDIENS LOGES DES ETABLISSEMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA VILLE DE BAGNEUX ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme SEISEN. - Ce règlement intérieur concerne uniquement les gardiens logés. Nous en avons au service des sports, au service de l'entretien et à la résidence personnes âgées du CCAS.

L'idée est d'être dans une équité de traitement de finance de corps d'emploi quelle que soit la Direction concernée et dans le respect du cadre légal en le formalisant de manière claire et nette notamment en matière de conditions d'utilisation et d'attribution du logement de fonction pour nécessité de service et de contreparties en termes de temps de travail avec les références légales citées dans le rapport.

M. ZANI. - Si je ne suis pas intervenu jusque-là, c'est parce que je ne l'avais pas prévu. J'ai deux petites questions. La première, parmi les 17 gardiens logés, combien le sont par nécessité absolue de service ? Y en a-t-il ou pas ?

La deuxième, hors gardiens, combien de fonctionnaires territoriaux sont logés par la commune soit par la nécessité absolue de service soit par convention d'occupation précaire avec astreinte ?

Mme le MAIRE. - Je crois que "par la nécessité absolue", cela n'existe plus.

M. ZANI. - Si. Cela a été remplacé. Avant, c'était utilité.

M. FABBRI. - Aujourd'hui, et c'est bien pour cela que ce sont ceux visés par le règlement intérieur et les délibérations 24 et 25, les agents logés, pour ce qui concerne la ville, qui bénéficient d'un logement en bénéficient tous d'un dans le cadre de la nécessité absolue de service. Nous sommes sur des postes relativement peu nombreux à l'échelle de la totalité de la ville. Nous sommes sur la conservatrice du cimetière, les gardiens des écoles et les gardiens des stades et de quelques gymnases. Nous sommes sur des situations de gardiens logés pour ce que l'on appelle des nécessités absolues de service avec les règlements allant autour.

Le règlement, comme Mme Seisen l'a expliqué, est pour la ville et la résidence des personnes âgées. Cela passera au conseil d'administration du CCAS. C'est passé au même comité technique paritaire parce que c'est celui de la ville et du CCAS. En revanche, le Conseil municipal vise les délibérations concernant les salariés de la commune, pas les salariés de la collectivité CCAS. Nous avons 2 postes de même nature au CCAS pour ce qui concerne la résidence des personnes âgées du Clos La Paume.

M. ZANI. - Une précision, vous dites qu'ils sont tous logés par nécessité absolue de service ? C'est bien cela ?

Mme le MAIRE. - Oui.

M. ZANI. - Nous reviendrons sur le prochain article à la délibération suivante.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

25 - CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

INSTAURATION D'UN FORFAIT CORRESPONDANT AUX CHARGES LOCATIVES POUR LES LOGEMENTS DE FONCTION

Mme SEISEN. - Le mieux est de voir la question pour y répondre puisque les choses sont assez claires. Une loi a prévu que les charges des logements occupés par nécessité de service, peu importe le détail, doivent être désormais à la charge de ceux qui occupent lesdits logements ainsi que le paiement des taxes notamment la taxe d'habitation.

Vu l'état inégal de l'ensemble des logements mis à disposition notamment d'un point de vue énergétique et déperdition, nous n'avons pas souhaité facturer au réel du consommé puisque les agents logés ne sont pas responsables de la qualité d'isolement plus ou moins bonne d'un certain nombre de logements. Nous avons voulu fixer un forfait par mètre carré qui soit le même pour tout le monde. Il est plutôt sur la fourchette la plus basse possible afin que cela ne pèse pas outre mesure sur le budget des gardiens logés qui devront aussi s'acquitter d'autres taxes comme la taxe d'habitation.

C'est l'objet de la délibération afin de fixer ce forfait de manière limitée puisque nous sommes à 1,20 € par mètre carré par mois afin de respecter la loi sans maltraiter nos gardiens.

M. ZANI. - Je suis en train de lire le rapport de présentation et rien d'autre. Concernant la gratuite de l'attribution par nécessité absolue de service, c'est l'article R. 2124-64 qui est applicable en ces termes...

Mme le MAIRE. - 65.

M. ZANI. - Non justement. Le 65 est une erreur, c'est pour cela que je le souligne. Ce n'est pas le 65, vous allez comprendre pourquoi. C'est l'article 2124-67 qui est applicable en ces termes : *"la concession de logement accordée par nécessité absolue de service comporte la gratuité de la prestation du logement nu. Elle est accordée par priorité dans les immeubles appartenant à l'État"* et non pas justement l'article 2124-65 qui, lui, dicte seulement les conditions d'attribution.

Concernant la contribution de l'attribution par mention d'occupation précaire avec astreinte, là aussi il y a une erreur, c'est pour la rectifier que je vous dis cela : 2124-68 qui s'applique et non pas 2124-67.

Mme SEISEN. - Sur le fond.

M. ZANI. - Celle qui s'applique en déterminant les conditions pour accorder une convention d'occupation précaire avec astreinte ainsi que le montant de la redevance mise à la charge du bénéficiaire des locaux occupés.

Si vous me dites que tous les fonctionnaires sont logés par nécessité absolue de service, vous ne pouvez pas leur faire appliquer les 50 % de loyer parce que l'article 2124-27 dit le contraire.

M. ALEXANIAN. - Ce n'est pas un loyer, ce sont des charges.

M. ZANI. - Les charges, c'est différent.

M. ALEXANIAN. - C'est bien cela.

M. ZANI. - Non, "*comporte la gratuité de la prestation du logement nu*" : on ne parle pas de charges.

M. ALEXANIAN. - Là, on vote des charges. C'est le but de la délibération dont vous parlez. On vote 1,20 € par mètre carré de charge pas de loyer, puisqu'il est gratuit.

M. ZANI. - Lisez, c'est marqué 50 % du loyer. L'occupant doit s'acquitter d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle du logement et, là, on n'est pas à 1,20 €. Où est le 1,20 € ?!

M. ALEXANIAN. - Je vais vous dire où il est, c'est ce que nous votons.

Mme le MAIRE. - Patrick, s'il te plaît. Je crois que la confusion est liée à logement de fonction.

M. ALEXANIAN. - Je peux lire la délibération, Madame le Maire, ce que nous allons voter ?

Mme le MAIRE. - Oui, mais tout le monde sait lire.

M. ALEXANIAN. - Monsieur Zani, voilà ce que vous votez : "*dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal*", c'est-à-dire vous, "d'instaurer pour chaque logement de fonction", je lis, "un forfait mensuel de 1,20 € par mètre caré correspondant aux charges", Monsieur, "aux charges". Vous avez compris la différence entre une charge et un loyer ? Voilà en quoi consiste le vote. C'est sur cela que vous allez voter. Vous avez le droit de parler d'autre chose. Parlez-nous de vos vacances aussi. Vous comprenez, vous votez sur les charges !

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, finissez afin que nous puissions passer au vote.

M. ZANI. - Vous savez, Monsieur, le ton que vous employez est très facile à faire.

M. ALEXANIAN. - Faites-le.

M. ZANI. - Vous n'impressionnez personne on adoptant ce ton, bien au contraire. Cela montre votre faiblesse.

M. ALEXANIAN. - Oh oui ! En tout cas, cela montre que je sais lire.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

Nous appliquons la loi. Nous faisons payer à nos gardiens logés les charges que la loi nous impose de leur faire payer, mais avec un forfait. Comme l'a expliqué Mme Seisen, des logements de fonction ont été construits dans des équipements tout neufs tandis que d'autres se retrouvent dans des équipements datant des années 60. Pour éviter une distorsion très importante des charges que payent nos gardiens logés en fonction du logement, on leur propose une quote-part car ce n'est pas eux qui ont choisi d'être dans un logement moins bien isolé qu'un autre.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|------------------|
| PERSONNEL |
|------------------|

26 - CIG/ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'ADHESION A LA NOUVELLE MISSION DU CIG : LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Mme le MAIRE. - C'est une nouvelle décision sur laquelle il faut voter obligatoirement. Nous n'avons pas le choix. Nous confions cette mission au CIG.

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

27 - EFFECTIFS**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des soucis ? Des questions ?...

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

| |
|-------------|
| VOEU |
|-------------|

28 - VOEU**VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR UNE POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS EQUITABLE DANS LE DEPARTEMENT**

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons un vœu relatif aux attributions de logements et plus précisément aux attributions dans le cadre des relogements des publics dits prioritaires.

Comme vous le savez peut-être, dans le cadre d'un accord collectif départemental, la préfecture définit les objectifs pour toutes les communes du département en matière de relogement de personnes reconnues DALO ou prioritaires au titre du plan départemental d'action du logement des plus démunis.

Ces objectifs, nous les atteignons largement, nous les dépassons même, puisqu'en 2017 nous relogeons 164 ménages prioritaires au lieu de 120, l'objectif fixé. Nous sommes à 137 % de réalisation des objectifs C'était pareil les deux années précédentes.

Avec ce vœu, nous voulons ainsi signifier clairement à l'État et à la préfecture des Hauts-de-Seine que cette situation est injuste et inacceptable ; injuste car d'abord dans ce département 9 villes seulement atteignent les 100 % des objectifs fixés ou les dépassent, 9 villes sur 36, et ce sont déjà ces villes qui concentrent le plus de foyers en difficultés économiques et sociales.

Inacceptable car nombre de ces communes ont des opérations de renouvellement urbain qui visent à permettre un rééquilibrage, une meilleure mixité. Or, la politique de relogement de l'État vient justement défaire ce que nous construisons au prix de beaucoup d'efforts, d'investissements et d'impacts en termes de relogement pour nos habitants.

Ce vœu sera donc un moyen pour nous non seulement de nous opposer à cette politique que nous pourrions qualifier de discriminatoire vis-à-vis de la ville de Bagneux mais aussi une façon de proposer une autre manière de faire pour la suite.

La mise en place à venir des conventions intercommunales d'attribution, qui feront que ces objectifs seront désormais définis au niveau des territoires, donc des EPT, ne corrigera ces déséquilibres que si l'État joue pleinement son rôle de régulation. D'ailleurs, la discussion sur le PMHH aux territoires nous l'a bien montré.

J'en profite pour dire deux mots sur les politiques gouvernementales en cours en matière de logement. Je pense particulièrement à la loi Élan. Alors que d'un côté les objectifs imposés par l'État nous poussent à accueillir plus de personnes en difficultés économiques et sociales, nous remarquons que, de l'autre côté, aucun effort n'est fait de la part de l'État pour garantir aux bailleurs sociaux les moyens de loger ces personnes dans des conditions dignes en donnant les moyens à ces organismes HLM de réhabiliter leur patrimoine et de le construire.

Évidemment, avec ce vœu, nous voulons affirmer qu'une autre politique du logement est urgente et possible et que le risque de ghettoïsation du parc social par ces politiques pourrait être corrigé.

Je vous passe volontiers la parole.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. MARTIN. - Une remarque favorable : pour une fois, nous sommes entièrement d'accord avec ce vœu. C'est d'ailleurs pour cela que je suis intervenu et que j'ai réagi à la délibération n° 5 sur la métropole du Grand Paris. Vous le dites vous-même : l'augmentation significative de l'attribution de logements au profit des ménages les plus fragiles n'est pas soutenable et va à l'encontre d'une politique de mixité sociale. Cela va complètement dans nos objectifs.

Mme le MAIRE. - Nous sommes tous d'accord ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : CE VŒU ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous enverrons donc ce vœu à la préfecture et aux deux ministres concernés dès demain.

Je vous remercie de ce vote unanime important pour notre ville.

Je vous souhaite une bonne nuit.

Le Conseil municipal prochain aura lieu le 13 novembre.

(La séance est levée à 23 heures.)